

# Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale · 19<sup>ème</sup> année · N°4651 · Mercredi 20 mai 2020 · 26 Ramadan 1441 · Prix : 4 DH

## Edito

Par Saâd Benmansour

### Réinventer les budgets

A exercice spécial, dispositif spécial. 2020 restera dans les annales et son lot de faits et événements, inédit ou rare. Tout comme l'état d'urgence sanitaire décrété depuis le 20 mars sur tout le territoire, la batterie de dispositions et mesures mise en marche sur le plan social et économique, voilà que le gouvernement décide d'actionner le principe de la loi de Finances rectificative, un dispositif qui n'a été que très rarement mis en application depuis l'indépendance. Au-delà de sa singularité en termes de timing et de procédures, cette loi de Finances rectificative doit être plus qu'un simple exercice de rééquilibrage comptable. Certes, le budget voté en décembre dernier est aujourd'hui largement périmé et n'a plus aucune logique au sens économique du terme. Ses grandes masses et ses équilibres, même à l'état de prévisions, ne correspondent plus à la réalité qui a été changée entre-temps. Les recettes et les dépenses de l'Etat à la fin de cette année ne ressembleront en rien à ce qui a été projeté. Un travail de réactualisation était donc inévitable car c'est à travers la loi de Finances, entre autres, que sont mises en application les politiques publiques. Mais la loi de Finances rectificative devrait surtout être une occasion pour les décideurs publics comme pour les élus de jeter les bases d'une nouvelle approche en matière d'utilisation des budgets. Ces derniers doivent, en effet, être plus un outil au service d'une véritable politique économique et pas seulement comme une morasse pour tenir les comptes, compter les dépenses et les recettes dans une logique d'équilibre.

IL EST DESTINÉ À LEUR PERMETTRE D'ACCÉDER À DE NOUVEAUX MOYENS DE FINANCEMENT

## Un fonds de garantie pour les établissements étatiques

Voir page 8

### Situation épidémiologique

## La barre des 7.000 contaminés franchie

Voir page 3

### En deux mois de confinement

## Plus de 1.000 actes de violence à l'égard des femmes

Voir page 18

### Devant l'Assemblée mondiale de la santé

## Covid-19 : Ait Taleb présente l'approche du Maroc



Voir page 4

### Plan de relance



## La CGEM a formalisé 500 mesures sectorielles

Voir page 10

## Ils sont 79% à avoir respecté le confinement

# HCP : 34% des ménages sans aucune source de revenu

Voir pages 6-7

### Act4Community en faveur de l'économie solidaire

## Commercialisation des produits : OCP accompagne les coopératives



Voir page 11

### Cyberattaques en télétravail

## Les astuces d'inwi pour se protéger !

Voir page 4



UN MERCREDI SUR DEUX

**Aujourd'hui** LE MAROC

La réponse est dans la version électronique et nulle part ailleurs.

Pour poster votre réponse, consultez notre site web <http://www.aujourd'hui.ma>

ou sur Nos réseaux sociaux   

PLUSIEURS LOTS ET BONS D'ACHAT À GAGNER

Ramadan karim et bonne chance à tous

Question n°19 / Page 2

EN PARTENARIAT AVEC   

# Aujourd'hui

LE MAROC

CONCOURS  
SPÉCIAL RAMADAN

## Question N° 19

Depuis le début du mois de Ramadan, le nombre d'infractions enregistrés par les services de contrôle des prix s'élève à :

661

957

1.238

La réponse est dans la version électronique et nulle part ailleurs.

Pour poster votre réponse, consultez notre site web

<http://www.aujourd'hui.ma>



ou sur Nos réseaux sociaux



PLUSIEURS LOTS  
ET BONS D'ACHAT  
À GAGNER

EN PARTENARIAT AVEC



Ramadan karim  
et bonne chance à tous

Poster votre réponse quotidiennement pour participer au tirage au sort qui aura lieu après le mois de Ramadan

Avec une capacité de production de 20.000 masques par jour

## Des masques médicaux fabriqués au sein des établissements pénitentiaires

La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) a annoncé mardi le lancement, en coordination avec plusieurs départements ministériels, d'un projet de fabrication de masques médicaux dans des unités de production au sein de nombre d'établissements pénitentiaires, et ce dans le cadre de l'adhésion de la délégation et de ses pensionnaires à l'effort national de lutte contre la propagation du Covid-19. Cent pensionnaires, hommes et femmes, de 21 établissements pénitentiaires, se sont engagés dans cette opération lancée le 5 mai, avec une capacité de production de 20.000 masques par jour, indique un communiqué de la DGAPR, ajoutant que cette capacité sera renforcée prochainement.

L'opération de production se déroule conformément aux normes sanitaires adoptées au niveau national, et dans le respect des conditions requises par les départements de tutelle, poursuit la DGAPR qui assure que toutes les étapes du projet ont été soumises aux contrôles en vigueur, ce qui a permis d'obtenir un certificat de conformité aux normes nationales, tant en termes de matières premières utilisées qu'en termes de condition de production. Cette opération vise deux objectifs principaux, détaille la DGAPR : celui de la qualification des détenus pour une meilleure insertion dans la société, en renforçant chez eux l'esprit de citoyenneté et en leur inculquant les valeurs de responsabilité, de solidarité, de coopération. Le deuxième objectif



est d'ordre social, indique la délégation. Il s'agit de permettre aux détenus de gérer la durée de détention pendant la période de confinement selon une approche incitative qui consiste à leur proposer un emploi en contrepartie

de rémunérations matérielles encourageantes, qui seront versées dans leurs comptes personnels respectifs ouverts dans les établissements pénitentiaires conformément aux procédures en vigueur à cet égard.

## Mission française : Les parents d'élèves réclament une facture «négociée»

Le Groupement des associations des parents d'élèves des établissements d'enseignement français au Maroc (APEK, API, CAPE, PEEP) se dit contre le maintien

financier, précisant les obligations des parties ainsi que les modalités du e-learning qui seront désormais applicables. Par ailleurs, les parents revendiquent également

le gel des augmentations des frais de scolarité sur les trois prochaines années, un moratoire sur les travaux non engagés en donnant la priorité au numérique, et enfin, une homogénéisation et une mise à niveau de l'enseignement à distance. Le Groupement fait remarquer que les négociations avec l'Agence de l'enseignement français à l'étranger sont toujours en cours pour ajuster cette facturation selon le service rendu et comme soutien aux efforts financiers complémentaires engendrés aux familles par l'enseignement à distance en cette période de crise.



des frais de scolarité du troisième trimestre inchangé. Selon le Groupement des associations, les parents sont pour une facture «négociée» tenant compte du surcoût supporté par les familles et pour une homogénéisation et une mise à niveau de l'enseignement à distance. Le groupement soutient également la révision du contrat

financier, précisant les obligations des parties ainsi que les modalités du e-learning qui seront désormais applicables. Par ailleurs, les parents revendiquent également le gel des augmentations des frais de scolarité sur les trois prochaines années, un moratoire sur les travaux non engagés en donnant la priorité au numérique, et enfin, une homogénéisation et une mise à niveau de l'enseignement à distance. Le Groupement fait remarquer que les négociations avec l'Agence de l'enseignement français à l'étranger sont toujours en cours pour ajuster cette facturation selon le service rendu et comme soutien aux efforts financiers complémentaires engendrés aux familles par l'enseignement à distance en cette période de crise.



Leur taux grimpe à 55,5% en date du mardi  
Covid-19 : 3.901 rémissions enregistrées dont 143 en 24 heures

Les guérisons liées au Covid-19 montent en flèche. Le bilan quotidien de la situation épidémiologique fait état de 143 rémissions enregistrées pendant les dernières 24 heures. A cet effet, le nombre total des guérisons atteint les 3.901 en date du mardi 19 mai. De ce fait, le taux de guérison maintient sa progression pour se situer à ce jour à 55,5%. Le directeur de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la santé annonce en revanche un nouveau décès lié au Covid-19 portant à 193 le nombre des personnes ayant succombé au virus. Le taux de létalité a légèrement baissé

pour revenir mardi à 2,7%. Par ailleurs, le nombre des contaminations affiche une progression modérée. On note la confirmation de 71 nouveaux cas ces dernières 24 heures portant ainsi le nombre total des contaminations à 7.023 cas depuis le début de la crise sanitaire. Une grande partie de ces cas a été détectée au niveau de 4 foyers à Casablanca. Notons que 84% des nouveaux cas ont été révélés dans le cadre de l'opération de suivi des cas contacts. Le nombre de cas exclus après résultats de laboratoire s'élève, pour sa part, à 93.344 dont 4.760 cas durant ces dernières 24 heures.

Lors de sa 73<sup>e</sup> session tenue de façon virtuelle

# Covid-19 : Ait Taleb présente l'approche du Maroc devant l'Assemblée mondiale de la santé

Le ministre de la santé, Khalid Ait Taleb, a passé en revue, à l'occasion de la 73<sup>e</sup> session de l'Assemblée mondiale de la santé, les mesures prises par le Maroc dans le cadre de son approche proactive pour endiguer la propagation du nouveau coronavirus.

«Aussitôt que l'Europe a été désignée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme l'épicentre de la pandémie, le Royaume, sous la conduite clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI, a adopté une série de mesures et de dispositifs de précaution et de prévention urgents en vue d'enrayer la propagation de cette pandémie en accordant la priorité à la santé des citoyens», a affirmé M. Ait Taleb qui intervenait dans le cadre de cette session tenue

de façon virtuelle en raison de la pandémie du coronavirus. L'effort national de lutte contre la pandémie, a-t-il expliqué, s'appuie principalement sur trois axes, en l'occurrence la santé, l'économie et la paix sociale, mettant en avant l'adhésion des institutions publiques, des secteurs privés et des acteurs de la société civile à cet effort pour contrer la pandémie.

Les mesures prises dans ce sens concernent la suspension des vols internationaux, la fermeture des lieux publics, l'annulation des grands rassemblements, l'encouragement au confinement à domicile puis le confinement sanitaire obligatoire et la création d'un fonds dédié à la gestion de l'épidémie, a-t-il rappelé.



S'agissant du secteur de la santé, a précisé le ministre, la priorité a été accordée à la consolidation des infrastructures de base, le raffermissement de l'offre de santé, la création d'un comité de pilotage de la crise, le renforcement de la prise en charge sanitaire, ainsi que la mise en place de stratégies thérapeu-

tiques et l'adoption d'un plan de communication assurant la diffusion de rapports quotidiens sur l'évolution de la maladie et les mesures de prévention.

M. Ait Taleb a indiqué que la levée du confinement sanitaire est tributaire de la stabilité de la situation épidémiologique dans le Royaume.

Il a estimé en outre que la gestion de cette pandémie ne peut réussir qu'en garantissant un accès global aux dispositifs de diagnostic et aux traitements à des prix raisonnables pour tous.

Concernant l'initiative africaine proposée par SM le Roi Mohammed VI, il a relevé que cette initiative constitue un cadre pratique pour fédérer les efforts et les ressources à travers le partage des expériences et des bonnes pratiques.

Le ministre a, par ailleurs, jugé primordial de soutenir le leadership et le rôle de l'OMS et de son directeur général, Tedros Adhanom Ghebreyesus, dans la gestion de cette pandémie, plaidant pour l'engagement de tous en vue d'éradiquer cette pandémie.

## Accidents de la circulation

### 3 morts et 576 blessés en périmètre urbain la semaine dernière

Trois personnes ont trouvé la mort et 576 autres ont été blessées, dont 26 grièvement, dans 452 accidents de la circulation survenus en périmètre urbain au cours de la semaine allant du 11 au 17 mai 2020, indique mardi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Ces accidents sont dus



principalement au non-respect de la priorité, à l'inadvertance des conducteurs, à l'excès de vitesse, au non-respect de la distance de sécurité, à l'inadvertance des piétons, au changement de direction non autorisé, à la perte de contrôle, au changement de direc-

tion sans usage de signal, au non-respect du stop, au non-respect des feux de signalisation, à la circulation sur la voie de gauche à la circulation en sens interdit et au dépassement défectueux, a précisé la DGSN dans un communiqué.

## Pour la sécurité et la santé de ses clients

### Accor lance «All Safe Officer» dès juillet prochain

«All Safe Officer». Voilà une initiative exclusive de sécurité des clients lancée par Accor. Destiné à redéfinir l'expérience hôtelière du groupe en Afrique et au Moyen-Orient, ce programme se déroulera, selon le groupe, «dans les semaines proches». «L'inauguration du All Safe Officer verra chaque hôtel nommer un agent de santé et sécurité qui sera non seulement responsable de la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et propreté aux standard maximum, mais sera également disponible pour répondre à toutes les questions des clients», détaille la même source. Comme le précise le groupe, ces agents professionnels sont le nouveau visage du nouveau programme, consistant en un ensemble de mesures rigoureuses



mises en place pour protéger et réassurer les clients et instaurées «dans les 300 établissements du groupe à travers la région». Quant aux points forts du programme, ils comprennent entre autres des protocoles d'exploitation adaptés, la technologie des produits de nettoyage et la formation des membres de l'équipe dès juillet.

**Aujourd'hui**  
LE MAROC

**Que l'information continue**

24H/24  
7J/7

Restez branchés sur toute l'actualité à travers nos plates-formes digitales

[www.aujourd'hui.ma](http://www.aujourd'hui.ma)



20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 - Bd de la Résistance Benjdia - Casablanca - Tél. : 05 22 45 75 60 à 63 - Fax : 05 22 54 20 09

[www.aujourd'hui.ma](http://www.aujourd'hui.ma)  
N°4651 - Mercredi 20 mai 2020

Les hackers ont intensifié leurs activités lors de la crise sanitaire

# Cyberattaques en télétravail : Les astuces d'inwi pour se protéger !

Leila Ouchagour  
louchagour@aujourd'hui.ma

Beaucoup d'entreprises au Maroc se sont mises au télétravail sans prévoir tous les équipements nécessaires à leurs employés. C'est pourquoi elles s'exposent à des attaques en ligne mettant ainsi en péril leurs données personnelles ainsi que celles de leurs employés. Pour surmonter ces problèmes, une série de mesures et de réflexes peut être adoptée afin de se protéger contre les comportements malveillants et éviter à son entreprise d'accuser les coûts énormes de failles de sécurité. C'est dans ce sens qu'a été organisé le 19 mai 2020 par Inwi le webinaire «Cybersécurité des utilisateurs à l'heure du télétravail» dans le cadre du Digital Act By Inwi. Black-mailing, Phishing, Spear Phishing... autant de pièges dans lesquels peuvent tomber les employés en télétravail. Pour en débattre, Philippe Humeau, expert en sécurité informatique, et Sophia Khaldane, Senior ICT, Business development management (Inwi), ont partagé avec les participants les mesures indispensables à prendre pour renforcer sa sécurité en ligne. En effet, le contexte de la crise sanitaire a fait augmenter les activités de hackers dans le monde. Le Maroc n'est pas épargné puisque le nombre d'attaques surfant sur le Covid-19 durant les deux derniers mois a doublé dans le pays, selon Sophia Khaldane. Les cybercriminels profitent pleinement de la situation en utilisant plusieurs techniques dont le phishing (une technique utilisée pour obtenir des informations personnelles via SMS, chat, email), le ransomware (logiciel de rançon prenant en otage les données personnelles ciblant établissements médicaux, scientifiques ou autres) et les attaques DDos (il s'agit d'une attaque par déni de service ayant pour but de rendre indisponible un service et d'empêcher les utilisateurs légitimes d'y avoir accès). Dans cette perspective, il est nécessaire selon l'experte que les entreprises définissent et mettent en place, entre autres, une politique d'équipement des télétravailleurs, de sensibiliser et soutenir les collaborateurs en télétravail, de renforcer la politique de gestion des mots de passe, de mettre en place la journalisation de toutes les activités, de tous les équipements d'infrastructures (log management) ou encore d'impli-

quer le top management afin de donner l'exemple. Du côté du télétravailleur, il est préconisé de doubler de vigilance par rapport aux messages inattendus, trompeurs (email, SMS, chat), de séparer les usages personnels et profession-

nels de ses équipements, de garder les mêmes comportements et réflexes de sécurité qu'au sein de l'entreprise, renforcer ses mots de passe, sécuriser sa connexion Wifi et veiller à sauvegarder régulièrement son travail.



Ne ratez pas notre nouvelle rubrique

## Cuisine / Santé et Ramadan

CHAQUE VENDREDI LORS DE CE MOIS SACRÉ



SPONSORISÉ PAR



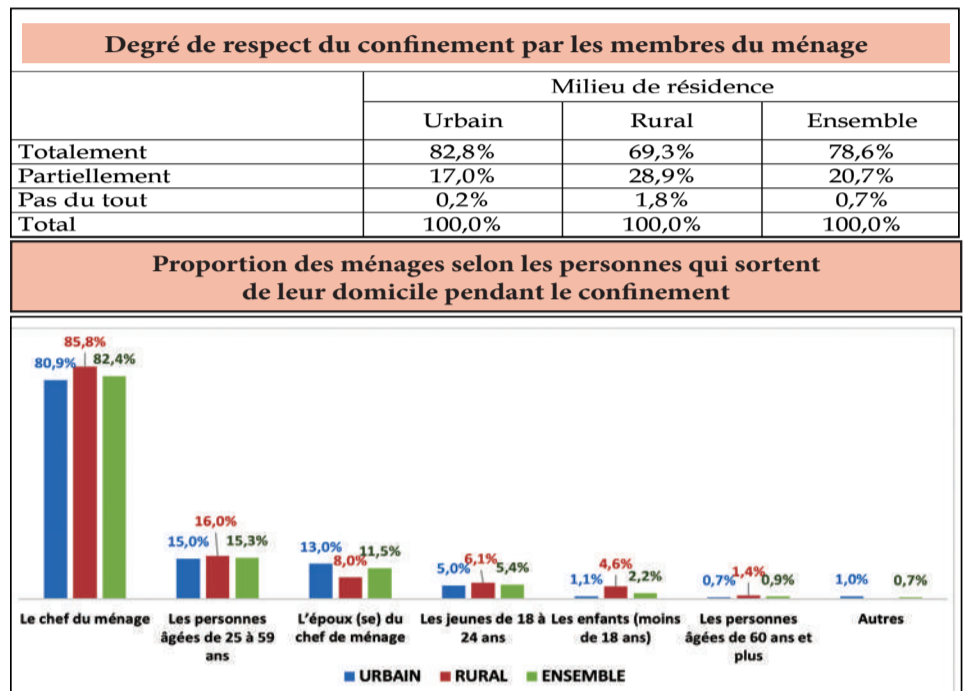
Ils sont 79% à avoir respecté le confinement

# HCP : 34% des ménages sans aucune source de revenu

*Le Haut Commissariat au Plan (HCP) a livré ce mardi 19 mai les résultats de son enquête sur l'impact du Coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages. Cette enquête qui a été réalisée du 14 au 23 avril a ciblé un échantillon de 2350 ménages des différentes couches socio-économiques dans le milieu urbain et rural. Compte tenu des circonstances du confinement et de l'état d'urgence sanitaire, l'enquête a été réalisée par voie téléphonique en utilisant la méthode de collecte assistée par tablettes. L'enquête du HCP révèle que 34% des ménages marocains se sont confinés avant même l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, 54% ont commencé le confinement depuis l'adoption de l'état d'urgence sanitaire, et 11% depuis la promulgation du décret-loi relatif à la déclaration de l'état d'urgence. On apprend également que près de huit ménages sur dix soit 79% ont respecté entièrement les règles du confinement (83% en milieu urbain et 69% en milieu rural). En revanche, 21% ne l'ont respecté que partiellement.*

Laila Zerrouk  
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Selon l'enquête, 82% des personnes qui sortent du domicile pendant le confinement sont les chefs de ménage, les personnes âgées de 25 à 59 ans représentent 15%, les enfants de moins de 18 ans (2%) et les personnes âgées de 60 ans et plus (1%). Par ailleurs, pour 94% des ménages, l'approvisionnement domestique est la principale raison de sortie du domicile. Pour 30% des ménages, il s'agit du travail. Parmi les autres raisons invoquées figure les affaires administratives pour 10% des ménages les besoins récréatifs pour 7% des ménages et les soins médicaux pour 7% des ménages.



## 86% des ménages pointent la rigueur dans l'application du confinement

Points de vue des ménages sur les mesures nécessaires pour freiner la propagation de la pandémie			
	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Rigueur dans l'application du confinement	88,5%	79,9%	85,8%
Disponibilité des moyens de protection contre le virus Covid-19	43,0%	46,1%	44,0%
Faciliter l'approvisionnement de proximité	21,0%	33,4%	24,9%
Distribution des produits désinfectants et de protection	23,8%	24,8%	24,1%
Dépistage massif	24,6%	20,0%	23,1%
Infrastructure hospitalière adaptée	22,1%	22,7%	22,3%
Autre	4,8%	5,4%	5,0%

Source : HCP-2020

Pour freiner la propagation de la pandémie, 86% des ménages évoquent en premier lieu la rigueur dans l'application du confinement. 44% d'entre eux la disponibilité des moyens de protection, 25% l'approvisionnement de proximité. A noter que 24% évoquent la distribution de savons, détergents, désinfectants et masques. Seulement 23% et 22% s'ont répondu respectivement le dépistage massif et des infrastructures hospitalières adaptées.

## 14% des ménages recourent à l'endettement

L'enquête révèle que 34% des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus en raison de l'arrêt de leurs activités. Cette proportion est légèrement plus élevée parmi les ruraux (35%) que parmi les citadins (33%). Cette proportion s'élève à 44% parmi les ménages pauvres. Elle est de 42% parmi les ménages de l'habitat précaire, 54% parmi les artisans et ouvriers qualifiés. Elle s'élève à 47% parmi les commerçants, et à 46% parmi les ouvriers et manœuvres agricoles. Autre donnée importante à relever : pour 38% des ménages, le revenu couvre juste les dépenses. 22% puisent de leurs épargnes (20% en milieu urbain et 26% en milieu rural), 14% recourent à l'endettement et 8% comptent sur les aides de l'Etat pour couvrir leurs dépenses quotidiennes.

Situation financière actuelle du ménage (en%)			
	Urbain	Rural	National
Parvient à épargner	11,2	5,2	9,4
Revenus couvrent les dépenses	38,8	35,4	37,7
Puise dans l'épargne	20,4	25,8	22,1
Endettement	12,2	17,3	13,8
Solidarité sociale	7,3	10,4	8,3
Aides de l'Etat	9,4	4,9	8,0
Aides des ONG	0,3	0,9	0,5
Autres	0,3	0,3	0,3
Total	100	100	100

Source : HCP-2020

## Perte d'emploi : un ménage sur cinq a reçu une aide de l'Etat

S'agissant des aides publiques aux ménages pour perte d'emploi, l'enquête signale qu'un ménage sur cinq (19%) a reçu une aide de l'Etat pour compenser la perte d'emploi : 13% dans le cadre du programme RAMED et 6% dans le cadre du programme d'aide aux salariés formels (CNSS). D'autre part, 49% des ménages affirment qu'au moins un de leurs membres actifs occupés a été contraint d'arrêter son activité, 40% d'entre eux ont reçu une aide de l'Etat ou de la part de l'employeur. Selon la source d'aide, 31% des transferts reçus proviennent de l'Etat à travers le programme d'aide aux salariés formels (CNSS), (34% en milieu urbain et 16% en milieu rural). Rapportés à l'ensemble des ménages marocains, la part des ménages bénéficiaires de ce programme d'aide s'élève à 6% à l'échelle nationale (8% en milieu urbain et 2% en milieu rural).

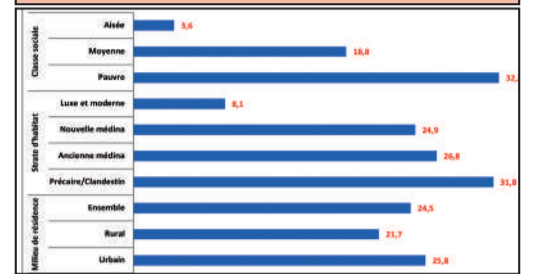
### Sources de l'aide aux ménages ayant perdu de l'emploi (en %)

	Urbain	Rural	National
CNSS (salariés formels)	34,3	16,1	30,9
RAMED (travailleurs dans le secteur informel)	63,3	80,8	66,6
Employeur (congé payé, demi salaire...)	5,6	3,9	5,3

\*Le total dépasse 100% en raison des ménages qui ont bénéficié de plusieurs sources.

L'aide de l'Etat à travers le ciblage du programme RAMED a été évoquée par 67% des ménages bénéficiaires. A l'échelle nationale, cette proportion s'élève à 13%, (15% en milieu urbain et 9% en milieu rural). Elle atteint 22% pour les ménages dirigés par des ouvriers et manœuvres agricoles, 19% par des ouvriers et artisans qualifiés, et 16% par des commerçants. Par ailleurs, le HCP révèle que 18% des ménages n'ayant pas perdu de l'emploi ont également bénéficié de l'aide de l'Etat. Ils représentent 3,6% des ménages marocains. Près de trois ménages sur quatre (72%) bénéficiaires de l'aide de l'Etat, estiment que ces aides ne sont pas suffisantes pour compenser la perte des revenus, 75,9% en milieu urbain et 55,7% en milieu rural.

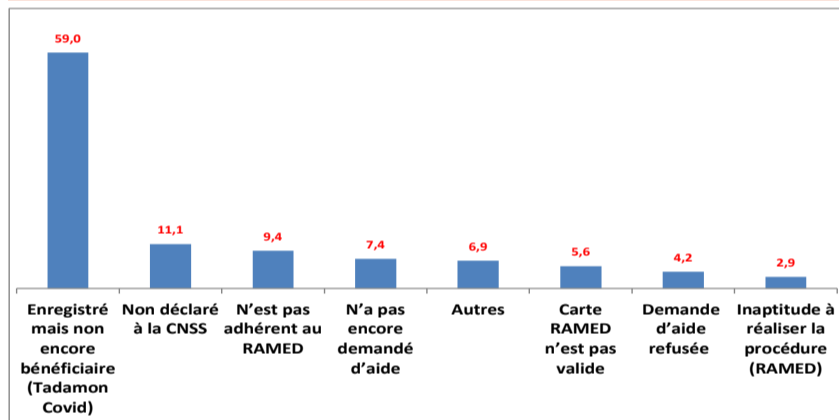
### Part des ménages ayant bénéficié de l'aide de l'Etat dans le cadre du ciblage du programme Ramed (en %)



Source : HCP-2020

## Difficultés d'accès aux aides publiques pour un grand nombre de ménages

### Difficultés d'accès aux aides de l'Etat en (en %)

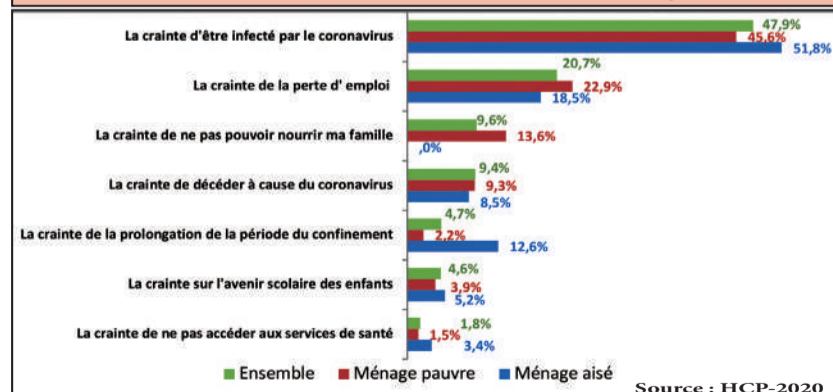


Source : HCP - 2020

Cette enquête a aussi mis en exergue les difficultés d'accès aux aides publiques. 60% des ménages ayant un membre qui a perdu son emploi ont déclaré avoir des difficultés d'accès aux aides publiques. 59% d'entre eux affirment qu'ils sont enregistrés mais non encore bénéficiaires. Rapportés à l'ensemble des ménages marocains, ces pourcentages s'élèvent à 21% à l'échelle nationale, 19% en milieu urbain et 26% en milieu rural. Les autres raisons se déclinent comme suit : 7% n'ont pas encore formulé leur demande au moment de l'enquête mais comptent le faire, 11% ne sont pas affiliés à la CNSS, 9% ne sont pas adhérents au RAMED et 3% estiment qu'ils n'ont pas besoin de l'aide.

## 48% des ménages ont peur d'être contaminés par le virus

### Principales raisons d'inquiétudes des ménages (en%)



Source : HCP-2020

Selon le HCP, le risque de contamination est la principale source d'inquiétude des ménages. En effet, 24% des ménages sont très inquiets des menaces du Covid-19, et 46% sont plutôt inquiets. Ces inquiétudes sont dues principalement à la crainte d'être contaminé par le virus (48%), de perdre son emploi (21%), du décès (10%), à ne pas pouvoir subvenir aux besoins alimentaires du ménage (10%) et par rapport à l'avenir scolaire des enfants (5%).

## 7% des ménages n'ont aucune connaissance des symptômes du Covid-19

Les symptômes du Covid-19 les plus connues par les chefs de ménage sont la fièvre, avec une part de 89%, la toux sèche (77%) et la dyspnée (64%). En revanche, 7% des ménages n'ont aucune connaissance de ces symptômes, (13% des ruraux et 4% des citadins), 12% dirigés par un chef sans niveau scolaire et 13% des ménages individuels. Cela dit, les ménages sont unanimes à adopter des gestes barrières pour se protéger contre le Covid-19. La totalité des ménages (99,5%) ont adopté des gestes barrières pour se protéger contre le Covid-19. Les différentes mesures prises consistent à se laver les mains avec du savon pour 97% d'entre eux, à porter des masques ou des bavettes (65%), à éviter les poignées de main et les salutations physiques (63%), à sortir moins fréquemment (60%), à désinfecter régulièrement les surfaces et les objets susceptibles d'être infectés (51%), à garder une distance de sécurité avec les autres personnes (48%), à désinfecter les mains régulièrement (47%), et à porter des gants (7%). D'autres précautions sont également adoptées à savoir, le contournement des points de vente (marchés, souks, etc.) avec 31% ou le télétravail (3%).

## Prolongation du confinement : Pas plus de 32 jours !

Un ménage sur deux (53%) serait prêt à supporter, mais difficilement, une éventuelle prolongation de la période de confinement alors que 36% la supporteraient sans difficulté. Hormis les ménages susceptibles de supporter n'importe quelle durée de prolongation du confinement fixée par le gouvernement (40%), le nombre maximal de jours moyen que les ménages pourraient supporter est de 32. La médiane se situe à 30 jours : 50% des Marocains seraient prêts à supporter un nouveau confinement de 30 jours et plus. Les ménages aisés pourraient supporter en moyenne une durée plus longue (47 jours) que les ménages pauvres (32 jours).

## Manque ou insuffisance de canaux pour suivre les cours à distance

Selon l'enquête, 51% des ménages ayant des enfants au primaire et 48% au collège ont des difficultés à suivre les cours à distance pour manque de canaux d'accès aux cours. Ce motif est soulevé, en particulier, par les ménages ruraux (55% pour le primaire et 54% pour le niveau collégial), et les ménages pauvres (respectivement 60% et 53%). Pour 41% des ménages ayant des enfants au secondaire, et 29% au supérieur, l'insuffisance de ces canaux est la principale difficulté. Le désintérêt est également pointé du doigt par 13% des ménages ayant des élèves au primaire, 11% au collège et 16% au secondaire.

### Principales difficultés pour suivre les cours à distance

Source : HCP-2020

	Primaire	Collégial	Secondaire
Manque d'outils ou de supports nécessaires (PC, Smartphone, Chaînes TV, connexion internet, ...)	51,0%	47,8%	38,6%
Insuffisance des outils ou supports nécessaires (PC, Smartphone, connexion internet...)	27,0%	36,9%	41,3%
Manque d'assistance d'un parent ou d'un adulte pour accéder aux cours	7,1%	1,9%	0,9%
Désintérêt	13,2%	11,3%	16,4%
Autres	1,8%	2,0%	2,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Il est destiné à leur permettre d'accéder à de nouveaux moyens de financement

## Un fonds de garantie pour les EEP

Mohamed Badrane  
mbadrane@aujourd'hui.ma



**Mohamed Benchaâboun**  
Ministre de l'économie,  
des finances et de la  
réforme de l'administration

Opération sauvetage pour les EEP (entreprises et établissements publics). Le Comité de veille économique (CVE) contre les effets du coronavirus a pris la décision de créer un fonds de garantie pour les EEP. C'est ce qui ressort de l'intervention du ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun. Le responsable s'exprimait devant les membres de la Chambre des conseillers dans le cadre de la séance hebdomadaire des questions orales. Il faut dire que certains EEP se trouvent fortement impactés par la pandémie du Covid-19 en raison de l'arrêt partiel ou total de leur activité. Si le montant du nouveau fonds n'a pas été dévoilé, c'est probablement parce qu'il doit figurer dans la loi de Finances rectificative. Un projet rendu inévitable pour le gouvernement en raison des pertes enregistrées par le Trésor ces deux derniers mois de confinement. Les chiffres sont en effet édifiants pour les quatre

premiers mois de l'année en cours. Dans le détail, les exportations enregistrent une baisse de 61,5% tandis que les importations ont fléchi durant la même période de 37,6%. Les recettes touristiques ont suivi le même schéma au cours du mois d'avril avec une baisse de 60%. Les transferts des MRE ont, eux, baissé de 30% en avril et de 11% sur les 4 premiers mois de l'année.

Selon les données officielles disponibles actuellement, certains secteurs économiques exportateurs sont plus touchés. C'est le cas notamment pour le secteur de l'automobile (-96% en avril et -86% en mars), le secteur de l'aéronautique (-81% en avril et -52% en mars), le secteur de l'électronique (-93% en avril, -51% en mars) et enfin celui du textile (-86,5% en avril et -40% en mars). Une situation qui va bien évidemment influencer sur les finances publiques qui ne sont pas dans une meilleure posture. Ainsi, les recettes du Trésor enregistrent

quotidiennement une perte sèche estimée à 500 MDH et ce depuis le début de la période de confinement dans le pays.

Les pertes pour le Trésor pourraient atteindre plusieurs dizaines de milliards de dirhams à la fin du confinement. Par ailleurs, les deux premiers mois de confinement vont se traduire par une perte de 6 points de croissance du PIB (produit intérieur brut) à l'économie nationale. C'est l'équivalent

**Si le montant du nouveau fonds n'a pas été dévoilé, c'est probablement parce qu'il doit figurer dans la loi de Finances rectificative. Un projet rendu inévitable pour le gouvernement en raison des pertes enregistrées par le Trésor ces deux derniers mois de confinement.**

d'une perte de 1 milliard de dirhams par jour de confinement. Et encore. Selon l'argentier du Royaume, les pertes seraient beaucoup plus importantes sans les aides financières servies aux ménages à tra-

vers le Fonds Covid-19. Les ressources totales de ce dernier jusqu'au lundi 18 avril ont atteint un total de 32,7 milliards de DH alors que les dépenses s'élèvent à 13,7 milliards de dirhams. La répartition des dépenses montre que 2,2 milliards de DH ont été alloués au secteur de la santé pour l'achat de matériel et d'équipements médicaux tandis que 11,5 milliards de DH ont été orientés vers le financement des mesures prises par le Comité de

veille économique. Concrètement, 4,2 MMDH ont été alloués aux aides destinées au secteur informel, alors que 2 MMDH sont versés mensuellement pour les affiliés à la CNSS impactés par la crise. S'agissant des

demandes de report des crédits, l'Etat et le secteur bancaire avaient décidé de prendre en charge les intérêts intercalaires pour les particuliers générés par le report des échéances des crédits logement et consommation pour la période s'étalant entre mars à juin 2020.

Environ 400.000 personnes devraient bénéficier de cette mesure. Dans un autre registre, le Royaume s'apprête à émettre des obligations sur le marché financier international. De même, des contacts sont établis avec des partenaires étrangers tant bilatéraux que multilatéraux pour mobiliser des fonds supplémentaires en devise dans le but de maintenir les réserves du pays en monnaie étrangère à un niveau acceptable. Pour rappel, le Maroc avait décidé il y a quelques semaines de tirer la totalité des 3 milliards de dollars disponibles dans le cadre de la LPL (ligne de précaution et de liquidité) avec le Fonds monétaire international (FMI).



# JAWAZ À LA PORTÉE DE TOUS

OFFRE RECONDUITE  
EXCEPTIONNELLEMENT EN CETTE PÉRIODE

**50DH**  
Seulement

=



+



## دوز... و براحتك فوز!

Consulter les points de vente et de recharge  
[www.jawaz.ma](http://www.jawaz.ma) | [www.adm.co.ma](http://www.adm.co.ma)

الطرق السيارة بالمغرب  
Autoroutes du Maroc

## L'après-Covid

# Plan de relance : La CGEM a formalisé 500 mesures sectorielles

Invité aux cycles des webinaires de l'Association pour le progrès des dirigeants (APD), le vice-président de la CGEM, Mehdi Tazi, dévoile les différentes catégories des mesures sectorielles proposées dans le cadre de la relance de l'économie qui débutera le 30 juin prochain. Le compte à rebours a déjà commencé.

L'après-Covid : quel plan de relance économique ? La question a été posée à Mehdi Tazi, en sa qualité de vice-président de la CGEM et membre du Comité de veille économique, lors du récent webinaire organisé par l'Association pour le progrès des dirigeants. Et c'est sans langue de bois que le représentant de la Confédération s'est prêté à l'exercice face à un auditoire de 160 participants, principalement des présidents et des directeurs généraux d'entreprises. Rappelant le contexte très difficile dans lequel les faits se sont enclenchés à quelques mois après sa nomination aux côtés du président de la CGEM, Chakib Alj, Mehdi Tazi fait bien de rappeler que l'ampleur de la crise mondiale est telle que les prévisions sont très volatiles et ce à l'échelle du monde. «Ce qui est certain c'est que pour chaque mois de confinement, c'est une perte de 3 voire 4% du PIB qui est enregistrée à l'échelon du globe à tel point que le PIB de certains pays est passé de -6% voire -7%... Plantant ainsi le décor dans un contexte réel, le vice-président de la CGEM rebondira sur l'agilité des unes et des autres parties prenantes à avoir travaillé dans l'urgence sans attendre



Mehdi Tazi  
Vice-président de la CGEM

ni décret ni loi. La première phase allant du 15 mars au 31 juin concerne, en effet, la mise en place des mesures prises pour accompagner les entreprises et les salariés dans la crise Covid-19. La seconde phase qui débutera à partir du 30 juin portera, précisément, sur la période de relance.

La première phase ayant été largement médiatisée. «Certaines des mesures ont été réajustées, compte tenu du fait qu'au moment où elles ont été mises en place, la durée n'était pas encore déterminée. Il s'agit notamment du complément de salaire quand les 2.000 DH ne sont pas suffisants compte tenu des charges incompressibles des ménages». Mehdi Tazi soulignera, justement, ce niveau d'ajustement qui concerne toujours la première phase... Parallèlement, la phase de relance est en cours d'élaboration car plusieurs questions se posent par rapport aux secteurs d'activité à relancer prioritairement. «Nous avons saisi toutes les fédérations sectorielles

à la demande du ministère des finances et nous avons pu faire remonter à travers un document de 150 pages 500 mesures recommandées par tous les secteurs», précise le vice-président de la CGEM.

Cette seconde phase qui concerne la relance a généré la remontée de 4 types de catégories de mesures.

**«Consommer marocain représente une forte revendication des entreprises et de la CGEM».**

Le premier type porte sur les mesures de contingence. «Elles s'appliqueront dans le cas où le démarrage de l'activité s'effectuera en mode dégradé compte tenu de l'arrêt. La question est de savoir si l'Etat va aider ce type d'entreprise en attendant que la demande puisse reprendre», explique le manager.

Les mesures de financement

représentent le second type de catégorie de mesures proposées par les différentes fédérations. Déjà s'agissant de celles faisant référence à la dette, il est question de savoir comment une entreprise peut avoir un prêt bancaire sur une longue durée de 10 ans qui couvrirait les charges d'exploitation avec un délai de grâce, un taux le plus bas possible, c'est-à-dire moins de 4% et surtout automatique. Sur le financement des fonds propres, des mesures ont également été proposées en vue de l'accompagnement des secteurs qui en ont besoin comme le tourisme. Il est clair que s'agissant de ce domaine d'activité, les enjeux sont énormes. Le rétablissement des entrées en devises étant primordial... et au-delà des ouvertures des frontières aucune certitude n'est possible aujourd'hui pour savoir le comportement d'achat du touriste étranger (crainte, précarité, logistique...). Le troisième type de catégorie de mesures proposé renvoie au support de la demande. «Consommer marocain représente une forte revendication

des entreprises et de la CGEM», déclare Mehdi Tazi. La seconde parmi les principales mesures de cette catégorie concerne le maintien des commandes publiques à un niveau élevé. «Nous portons cette revendication forte car la tendance dans certains pays est de faire le contraire car ils n'avaient pas assez de recettes, ce qui s'est soldé par des scénarii catastrophiques», argumente le porte-parole de la CGEM.

Enfin le dernier type de catégorie est celui des mesures d'accompagnement qui s'est posé de fait lors de cette crise Covid-19 et qui porte principalement sur l'informel. «C'est le meilleur moment de faire prendre conscience aux entrepreneurs de l'intérêt de payer les impôts. L'une des recommandations est donc d'élargir la base bénéficiant de la CNSS et de l'AMO. La contrebande est un vaste chantier où un grand travail a déjà été fait et on doit profiter de cette crise pour que l'informel soit au maximum contenu». Le plaidoyer à ce niveau est clair. L'objectif étant de favoriser l'inclusion sociale à travers notamment l'augmentation du taux de bancarisation. Dans ce type de catégorie, des mesures de simplification de l'acte administratif ont également été proposées. Elles ont été listées pour certains secteurs d'activité.

L'intervention de Mehdi Tazi était claire et sans détour. Les questions des participants virtuels ont permis de cerner les préoccupations des uns et des autres. Le mot d'ordre est dans le maintien du circuit productif pour préserver les emplois. Et l'intervention de l'Etat est très attendue à ce niveau. Les pouvoirs publics en sont conscients. Il s'agira de trouver le bon dosage sectoriel pour amorcer la relance. L'exercice ne sera pas facile et il nécessitera, des fois, de nouveaux modèles managériaux avec, au cœur des priorités, le capital humain. La boucle sera ainsi bouclée.



Act4Community en faveur de l'économie solidaire

# Commercialisation des produits : OCP accompagne les coopératives et soutient l'innovation

Leila Ouchagour  
— louchagour@aujourd'hui.ma

Mettre en place des solutions innovantes pour commercialiser les produits locaux en faveur des coopératives de la région de Khouribga. C'est l'objectif de l'initiative menée par Act4Community (A4C) dans le cadre du soutien à l'économie sociale et solidaire de la région et à la lumière du contexte exceptionnel de crise sanitaire. Dans le détail, Act4Community Khouribga en collaboration avec les coopératives de la région a élaboré un catalogue répertoriant les produits locaux commercialisés. «Aujourd'hui ce catalogue rassemble une centaine (100) de produits pour (28) coopératives. Cette initiative vise d'une part à créer un

*pont de communication entre les coopératives et les clients pendant la période de confinement, et d'autre part, elle permet l'ouverture des coopératives à de nouveaux horizons, notamment au niveau régional, d'autant plus que ces dernières ont toujours exprimé des obstacles sur le plan marketing direct et électronique, malgré la qualité de leurs produits»,* indiquent les responsables de ce projet. Ce catalogue qui expose des produits locaux, notamment le textile, la poterie, les épices, les huiles naturelles, le miel, le couscous, ou encore les gâteaux est téléchargeable sur la page Facebook officielle d'Act4community Khouribga

accompagné des modalités d'achat à distance, de livraison et de paiement, ainsi que les mesures préventives adoptées pour la préservation et la sécurité des consommateurs. Du côté du processus de distribution et de livraison des commandes, cette initiative met en relation les coopératives avec les entrepreneurs locaux/TPE qui ont opté pour la distribution et la livraison. Ainsi, chaque coopérative peut choisir le distributeur qui lui correspond. Parallèlement, A4C a lancé la production et la publication d'une série de vidéos de formation destinée aux coopératives autour du marketing e-commerce et stratégique. L'objectif étant de

satisfaire le client et de créer sa propre marque. Pour les responsables de cette initiative, «le soutien à l'économie sociale et solidaire est considéré comme l'un des axes les plus importants sur lesquels repose l'initiative A4C, en raison de son rôle important dans la réalisation du développement économique, la stabilité sociale, la contribution au produit intérieur brut et à la création d'emplois, surtout dans le monde rural. En une phrase, l'initiative vise à accompagner un groupe de coopératives dans l'objectif de développer, de commercialiser et d'introduire leurs produits dans le marché local et national».

**A4C a lancé la production et la publication d'une série de vidéos de formation destinée aux coopératives autour du marketing e-commerce et stratégique. L'objectif étant de satisfaire le client et de créer sa propre marque.**

## Le e-marketing en période de crise

# Cas de la coopérative «Khayer Al Barchawiya»

Parmi les nombreuses actions déployées en faveur des coopératives de la région, les bénévoles de Act4Community Khouribga ont porté appui à la coopérative «Khayer Al Barchawiya» (détenue par un groupe de jeunes agriculteurs de Ain Kaiser, province de Khouribga) pour commercialiser ses produits à travers le e-marketing. «Cette initiative vise à atté-

*nuer les répercussions sociales et économiques de la pandémie sur ces jeunes agriculteurs, tout en respectant les règles de confinement et de prévention imposées par l'Etat»,* soulignent les initiateurs de ce projet. Dans ce sens, le client a la possibilité de commander un panier de légumes et/ou de produits laitiers, des champs de Ain Kaiser connus

pour la qualité de leurs produits. Par la suite, la coopérative se charge de la livraison à domicile en peu de temps et à petit prix. La coopérative a déjà reçu une cinquantaine de demandes, au cours de la première semaine du lancement de cette initiative. «Khayer Al Barchawiya» en collaboration avec les volontaires de A4Community Khouribga se dit par ailleurs engagée à respecter les

mesures préventives de sécurité à toutes les étapes de ce processus de commercialisation afin de préserver la santé et la sécurité des agriculteurs, des livreurs et des consommateurs. Notons que Act4Community est une initiative de volontariat qui regroupe les collaborateurs d'OCP. Elle concerne la formation, l'entrepreneuriat et l'accompagnement des associations.

661 infractions constatées en matière de prix et de qualité des produits alimentaires

## Marché national : Prix en baisse, l'offre couvre les besoins

— S.J.



La commission interministérielle chargée de l'approvisionnement, des prix et du contrôle des prix et de la qualité a assuré que l'offre couvre les besoins et la production. Les opérations d'importation engagées sont également suffisantes pour satisfaire la demande pour les prochains mois. Elle a enregistré la poursuite normale de l'approvisionnement des marchés dans l'ensemble des préfectures et des régions du Royaume en produits de première nécessité de manière très satisfaisante. «La commission a constaté la poursuite de la baisse des prix de certains biens de consommation essentiels et une stabilité pour d'autres, en comparaison avec la troisième semaine du mois sacré, ainsi que par rapport à la même période du mois de Ramadan de l'année précédente», indique le département des affaires générales et de la gouvernance relevant

du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, les commissions mixtes provinciales et locales ont poursuivi leur travail pendant les derniers jours pour atteindre un bilan de plus de 34.700 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail. «Ces opérations ont conduit à la constatation de 661 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 511 pour défaut d'affichage des prix, 83 pour non-présentation de factures, 48 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, 15 pour hausses illicites de prix réglementés, en plus d'autres infractions diverses», relève la même source, en notant que «les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants».

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé depuis le début du mois de Ramadan à la saisie et à la destruction de plus de 59 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Selon la même source, «ces quantités comprennent principalement 9,7 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 9,4 tonnes de lait et dérivés, 7,9 tonnes de miels et produits sucrés, 5,9 tonnes de pains, gâteaux et confiserie, plus de 5,8 tonnes de boissons et jus, 4,3 tonnes de sucre, cafés et thés, 3,5 tonnes de farines et produits dérivés et 3,1 tonnes de dattes et fruits secs». Notons que la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix a tenu, lundi 18 mai, une réunion sous la présidence du département des affaires générales et de la gouvernance relevant du ministère de l'économie et des finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'agriculture, des pêches maritimes, de l'industrie et du commerce, et celui de l'énergie et des mines.

## Ludique et éducative à la fois «Hemo Heroes» une nouvelle application pour les enfants hémophiles



Une première au Maroc et en Afrique du Nord. Les Laboratoires Pfizer Maroc viennent de développer et lancer «Hemo Heroes», une application ludique et éducative, dédiée aux enfants hémophiles. Un lancement qui coïncide avec ce contexte d'urgence sanitaire lié au Covid-19 comme l'indiquent les laboratoires en précisant qu'environ 1.100 cas d'hémophilie sont diagnostiqués au Maroc selon l'OMS. L'objectif étant, selon la même source, de soutenir les familles et la communauté hémophile dans ce contexte. Selon Ali Besri, Pfizer Cluster Lead Afrique du Nord, et directeur général Maroc, il s'agit, via cette application, «d'apporter un accompagnement au traitement».

«Ces opérations ont conduit à la constatation de 661 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 511 pour défaut d'affichage des prix, 83 pour non-présentation de factures, 48 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, 15 pour hausses illicites de prix réglementés, en plus d'autres infractions diverses», relève la même source, en notant que «les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants».

## Chez Infinix

### Un S5 Pro avec la toute première caméra selfie pop-up AI de 40MP

La marque Infinix vient de dévoiler le smartphone S5 Pro doté de la toute première caméra selfie pop-up AI de 40MP au monde. «Le S5pro permettra à ses utilisateurs d'explorer de superbes expériences de selfie avec une caméra de la plus haute qualité», exalte la marque. C'est cette fonctionnalité «pop-up» qui permet aux utilisateurs de capturer des selfies illuminés et de créer plus d'excitations. Le tout avec une prise de vue en ultra haute résolution 7296 \* 5472 et des images de haute qualité dans des conditions de faible luminosité. Pour rappel, le dernier flagship d'Infinix sera disponible en deux versions, soit le 4Go de RAM à 1.899 DH et le 6Go de RAM à 2.299 DH.



## Afin de mieux se positionner sur l'échiquier international et régional

### Post-Covid : L'Asmex appelle à la création d'une association africaine

«Impact du Covid-19 sur le commerce international», tel est le thème de la visioconférence organisée récemment par l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX), en partenariat avec l'International Trade Center, l'APEX-CI et le cabinet Zafrixcs. Cette rencontre avait pour objectif de comprendre les menaces actuelles et d'identifier les nouvelles opportunités à saisir par les exportateurs marocains au lendemain de la crise afin de mieux se positionner sur l'échiquier international et régional. «La crise sanitaire a en effet remis en question plusieurs schémas et a bousculé les flux commerciaux liés à la mondialisation. A cet effet,



les différents scénarios qui se profilent à l'horizon pour la reprise économique mondiale comportent certes beaucoup de challenges et de difficultés, mais aussi des opportunités dont le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne peuvent tirer profit», explique le communiqué de l'Asmex. A cet égard, les experts présents

lors de cette rencontre ont ainsi insisté sur l'importance d'une plus grande intégration régionale pour réussir une relance saine et durable. L'accent a été particulièrement mis sur le «nearshoring» pour renforcer les liens avec les fournisseurs de la même région. Une certaine forme de solidarité africaine doit se

faire et se refléter, notamment via la Zlecaf, pour un échange régional consolidé et un développement économique sans concurrence. A ce titre, le président de l'Asmex, Hassan Sentissi El Idriss, a proposé la création d'une Association africaine des exportateurs, en coordination avec l'APEX-CI et le cabinet Zafrixcs, fondé par Zahra Maafiri, DG de Maroc Export et ex-directrice générale du commerce. «Cette Association aura pour rôle le suivi et la promotion des exportations africaines à travers le monde et de fédérer les exportateurs africains autour de projets régionaux d'envergure (Zlecaf, Maghreb Arabe...). D'autres partenaires stratégiques se

joindront à ce projet dans les prochaines semaines», indique la même source. Par ailleurs, les participants ont insisté, au niveau local, sur l'urgence de la lutte contre l'informel et le développement nécessaire de la R&D, de la digitalisation des entreprises exportatrices et du e-commerce pour sortir le secteur de la crise. «C'est grâce aux nouvelles technologies de l'information et au commerce électronique que plusieurs opérateurs ont pu survivre et maintenir leurs commandes. L'après Covid-19 marquera très certainement un nouveau tournant dans le e-commerce au Maroc et dans le monde».



# Communiqué

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

### AVIS MODIFICATIF DE L'AVIS DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LYDEC

Lydec, Société Anonyme au capital de 800.000.000 dirhams ayant son Siège Social à Casablanca, 48 rue Mohamed Diouri, immatriculée à Casablanca, au Registre du Commerce sous le numéro 80617, rappelle à ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée par le Conseil d'administration du 20 février 2020 via l'avis de réunion publié dans le journal Aujourd'hui LE MAROC du 11 mai 2020, et mise en ligne sur le site internet de la société [www.lydec.ma](http://www.lydec.ma), sera tenue le jeudi 11 juin 2020 à 10h00.

Toutefois, compte tenu des circonstances actuelles liées à la pandémie du Coronavirus et des mesures préventives prises par les Autorités marocaines relatives à l'interdiction des rassemblements et à la fermeture des frontières, **cette Assemblée sera tenue par visioconférence.**

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée soit personnellement soit par procuration, devront adresser une demande de participation par courriel, à l'adresse suivante : [AGOLydec2020@lydec.co.ma](mailto:AGOLydec2020@lydec.co.ma). Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions ;
- Une procuration de l'actionnaire représenté, le cas échéant.

Une fois la demande envoyée, un courriel de confirmation précisant les identifiants de la visioconférence ainsi qu'un code d'identification vous sera transmis.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote, **et l'avis de réunion du 11 mai 2020 dans lequel figurent l'ordre du jour et les projets de résolutions** sont consultables ou téléchargeables sur le site internet de la Société : [www.lydec.ma](http://www.lydec.ma), rubrique Communication financière. Pour toute information sur l'Assemblée Générale veuillez contacter le Secrétaire Exécutif :

**Secrétariat Exécutif**  
**Monsieur Pierre-Alexandre LACARELLE**  
48 rue Mohamed Diouri - Casablanca  
Email : [pierre-alexandre.lacarelle@lydec.co.ma](mailto:pierre-alexandre.lacarelle@lydec.co.ma)

## Saisie de 6 millions de masques clandestins destinés à l'export Le démenti de l'Amith

Les 6 millions de masques clandestins destinés à l'export saisis reviennent sur le devant de la scène. L'Association marocaine de l'industrie du textile et de l'habillement réagit à ce propos et dément catégoriquement cette information relayée par certains médias. Mohammed Boubouh, président de l'Amith, évoque dans ce sens des propos diffamatoires à son égard. «Il est à souligner d'emblée que jamais aucune commission de contrôle n'a saisi «6 millions de masques clandestins destinés à l'export» dans aucune des unités industrielles relevant du groupe de Mohamed Boubouh. Il s'agit d'une rumeur montée de toutes pièces et à ce jour pas un seul masque n'a été produit ou stocké à des fins de monopole ou d'export», peut-on lire dans une mise au point diffusée par le président de l'Amith. M. Boubouh a dans ce sens clarifié les circonstances ayant entouré l'importation d'un tissu destiné à la fabrication de masques lavables en avril dernier qui, selon lui, a fait l'objet d'une profonde et dangereuse incompréhension. «En avril dernier, et face à la gravité de la menace



Mohammed Boubouh  
Président de l'Amith.

pandémique, le ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique a sollicité l'Amith pour coordonner la production de masques tissés et lavables, destinés à combler le besoin urgent des citoyens marocains. À cette date, le Maroc ne disposait pas encore de tissus homologués, ce qui a naturellement amené le président de l'Amith à passer commande d'un tissu conforme auprès d'un

fournisseur étranger, et qui a été homologué par l'Institut marocain de normalisation (IMANOR)», apprend-on de Mohammed Boubouh qui déclare avoir pris en charge ce tissu par esprit de responsabilité afin de répondre au besoin pressant du pays en masques.

Il est à noter que dès réception, 34 unités industrielles ont immédiatement entamé la production des masques en orientant la production

**Il s'agit d'une rumeur montée de toutes pièces et à ce jour pas un seul masque n'a été produit ou stocké à des fins de monopole ou d'export**

entièrement et exclusivement vers le marché local. «Ces chaînes de production mises en marche sous la supervision du ministère de tutelle ont été orientées, en toute transparence, vers les canaux de distribution fixés par cette autorité de tutelle, et ce en fonction de son estimation de l'ordre des priorités nationales», assure M. Boubouh. S'agissant de l'initiative de production de 4 millions de masques, co-initiée avec la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Tanger en avril, le président de l'Amith souligne que «celle-ci est par définition un acte d'appel au volontariat, qui plus est antérieur et totalement distinct de l'opération de production des masques lavables faisant l'objet de la présente mise au point». L'Amith invite encore une fois tous les industriels de la région Nord désireux d'y contribuer à continuer de produire des masques lavables qui seront distribués à titre gracieux. Une action qui selon Mohammed Boubouh obéit à la seule logique de citoyenneté et de défense des intérêts du secteur et des industriels, sans aucune autre ambition politique ou personnelle.

### Plus de 10.000 paniers de produits seront distribués

#### Ramadan 2020 : P&G et Marjane se mobilisent pour les personnes dans le besoin

Procter & Gamble à travers ses marques renouvelle en ce mois de Ramadan son opération solidaire en partenariat avec Marjane, qui devient cette année «Aji Neddammou». C'est ce qu'a annoncé l'entreprise expliquant que pour cette 8e édition, les marques du groupe distribueront au profit des personnes nécessiteuses plus de 10.000 paniers composés de denrées alimentaires et produits d'hygiène de P&G pour une valeur totale de plus de 3 millions de DH. «Le groupe se chargera de la logistique et versera 100% de sa marge sur les produits de donation aux hôpitaux pour l'achat de kits d'hygiène aux équipes médi-



cales, qui sont en première ligne dans la lutte contre le Covid-19», indique Procter & Gamble. Une vingtaine d'associations à but non lucratif qui soutiennent les personnes en difficultés au Maroc ont donc pu bénéficier de cette opération menée avec la participation de la Banque alimentaire. Il s'agit entre autres de l'Association Al Amal, la Fondation Mjid, l'Association Jood. Enfin, la distribution des paniers s'effectue à Casablanca et dans les régions rurales du Maroc, notamment dans les villes de Zagora, Safi, Azilal, Taounate, Settat ou encore Khemisset.

### Nouveau modèle de développement

#### L'Association des lauréats de l'ISCAE apporte sa contribution au débat

Le nouveau modèle de développement attire toujours l'attention sous un angle entrepreneurial. Dans ce sens, «une entreprise réinventée pour le Maroc de demain» sera le thème d'une e-conférence qui sera organisée le 21 mai par l'Association des lauréats de l'ISCAE (ALISCA). Comme l'annonce cette structure, cette e-conférence réunira un panel d'Alumni ISCAEistes experts dans leurs domaines en présence de membres de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD). Selon la même source, la contribu-

tion s'inscrit dans le cadre des «évolutions labellisées» par la CSMD. A ce propos, Adil Charradi, président de l'Alisca, indique : «C'est un honneur pour nous d'être associés à cette réflexion nationale en tant qu'Alumni de la 1ère Business School publique marocaine. Cette e-conférence est une occasion pour affirmer davantage notre implication dans le développement de notre pays et pour apporter notre expérience et notre savoir-faire pour le Maroc de demain». Suite à cette e-conférence, une synthèse sera remise à la Commission.



«Voiture de l'année au Moyen-Orient»

## Land Rover Discovery Sport élu SUV compact haut de gamme de l'année

Jaguar Land Rover s'est distingué lors de la compétition «Voiture de l'année au Moyen-Orient». En effet, le Land Rover Discovery Sport a été élu SUV compact haut de gamme de l'année lors de cette compétition. Cet événement annuel qui fête sa septième édition récompense les meilleurs modèles commercialisés dans la région MENA. «Nous sommes ravis de notre succès dans le cadre du prix Voiture de l'Année au Moyen-Orient. Un tel hommage atteste de la qualité des voitures Jaguar Land Rover et de l'expérience de conduite inégalée fournie par nos modèles. Nous sommes extrêmement fiers du temps et des efforts consentis par nos équipes en termes de conception et de fabrication, en gardant toujours à l'esprit le confort et la satisfaction de notre clientèle comme ultimes priorités», indique Salman Sultan, directeur Relations Publiques et Médias Sociaux chez Jaguar Land Rover Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Au cours de cette cérémonie, le Modèle Range Rover Evoque de la gamme Land Rover a également été présélectionné comme un des véhicules les plus performants dans la même catégorie que le Discovery Sport. «La portée du prix Voiture de l'Année au Moyen-Orient est déjà connue de tous. Basés sur l'expérience et la lucidité de certains des meilleurs spécialistes du monde automobile de la région, des événements tels que le prix Voiture de l'Année au Moyen-Orient constituent de véritables indicateurs de notre succès et nous encouragent à nous surpasser davantage», relève Bruce Robertson, directeur général de Jaguar Land Rover Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Et d'ajouter que les éloges faits au Land Rover Discovery Sport et au Range Rover Evoque sont le témoin des valeurs de l'entreprise et de sa volonté de mettre les besoins de ses clients au cœur de son activité. Land Rover Discovery Sport est le



dernier membre de la famille Discovery, le Discovery Sport, issu d'une lignée de SUV. Ce véhicule polyvalent repousse les limites des SUV compacts de sa catégorie. Avancé sur le plan technologique, il propose un design extérieur attrayant, un intérieur transformé et une connectivité améliorée. De même sa nouvelle carrosserie est de 13% plus robuste que la précédente, avec des sous-châssis solidement fixés qui réduisent bruits et vibration dans l'habitacle.

Du côté de Range Rover Evoque nouvelle génération, il est construit sur la nouvelle architecture transversale de Land Rover, combinant l'héritage inégalé de Range Rover et une technologie de pointe. «L'Evoque est le premier SUV luxueux compact à être certifié compatible avec les nouveaux objectifs stricts d'émissions. Il a même remporté la note maximale de cinq étoiles dans le classement Euro NCAP. Avec plus de 200 prix internationaux remportés depuis son lancement, le Range Rover Evoque a renforcé son statut en tant que l'un des SUV compacts luxueux les plus raffinés, les plus performants et les plus sûrs sur le marché», souligne le constructeur automobile. Notons par ailleurs que la cérémonie de remise des prix «Voiture de l'Année au Moyen-Orient», initialement prévue pour le lundi 30 mars, a été reportée sine die en raison des mesures de distanciation sociale adoptées dans la région.

Ce qui a poussé les organisateurs à annoncer le mercredi 13 mai les vainqueurs de l'édition 2020 sans cérémonie. Représentant dix pays du Moyen-Orient, le jury des prix «Voiture de l'Année au Moyen-Orient» (comprenant notamment des journalistes automobiles des plus qualifiés et des plus expérimentés) a pour objectif d'identifier les meilleures voitures de la région. Chaque jury est appelé à évaluer les véhicules présélectionnés en fonction de l'expérience de conduite proposée à l'utilisateur.

Prête pour le redémarrage

# Kia Maroc se dote d'un nouveau flagship

La marque Kia au Maroc se dote d'une nouvelle succursale à Rabat qui vient confirmer l'élargissement de la gamme de produits et toutes les innovations et actions menées au niveau de la qualité du service après-vente. La nouvelle succursale située à l'entrée de la ville sur le boulevard Hassan II s'étend sur une surface de 2.000 m<sup>2</sup> et propose tous les services de véhicule neufs, d'occasions, pièces de rechange et service après-vente. Le bâtiment qui devient le nouveau flagship de la marque au Maroc répond aux derniers standards et normes du constructeur avec un style très épuré et tout en transparence.

Mohamed Laâbid  
mlaavid@aujourd'hui.ma



### L'accueil et le showroom

L'entrée, placée au centre de la façade, débouche sur l'accueil et un très large espace d'exposition de 400 m<sup>2</sup> qui permet de présenter toute la gamme de véhicules neufs dans des conditions très confortables pour le visiteur. 25 nouveaux collaborateurs y accueilleront leurs nouveaux clients.

### La réception personnalisée des clients à l'après-vente

La réception après-vente est intégrée au showroom. Un écran affiche le nom du client et l'heure de son rendez-vous. Il est ensuite tenu informé, en direct par SMS, de l'avancement des travaux sur son véhicule. S'il souhaite profiter du confort du salon d'attente, il peut suivre les travaux grâce à la large baie vitrée donnant sur l'atelier.

### Un atelier lumineux et intégré

L'atelier a été conçu dans un esprit de sobriété, de modernité et de fonctionnalité afin d'offrir au regard des clients une image de professionnalisme.

### Un espace de livraison moderne et chaleureux

Pour ceux qui le souhaitent, un salon d'attente très confortable et moderne est à disposition avec des écrans qui permettent de se tenir informé et de passer un moment agréable.

### Kia M3ak

Depuis le début du confinement la marque s'est fortement mobilisée pour sa clientèle et pour agir de manière solidaire en créant son label Kia M3ak.

### Extension de garantie

Sous cette appellation la marque a mis en œuvre diverses actions à commencer par l'extension de sa garantie pour une durée équivalente à celle du confinement.

### Service après-vente à domicile

Kia Maroc a ensuite lancé son service de check-up et d'entretien à domicile, afin de garantir la mobilité de ses clients. Ce service offert gratuitement pendant le confinement est assuré prioritairement pour les personnels soignants.

### Engagement solidaire

L'engagement solidaire de l'entreprise s'est aussi traduit par l'accompagnement et le soutien à l'association Initiative Urbaine en leur facilitant, par le prêt de véhicules, la distribution de paniers alimentaires aux familles les plus démunies.

### Prêt pour le redémarrage

L'après-confinement se prépare aussi chez Kia. Tout le personnel a été formé, les stocks de masques et gels hydroalcooliques constitués, et les procédures mises en place pour pouvoir rouvrir en conformité avec les exigences des autorités sanitaires. La marque prépare aussi la réouverture avec le lancement prochain du label Kia Occasions et l'ouverture d'un site de vente dédié aux véhicules d'occasion à Casablanca. La fin du déconfinement verra aussi l'ouverture d'une autre succursale attendue, celle de Tanger. D'autres points de vente sont en préparation et devraient ouvrir prochainement à Oujda, Salé et Kenitra. Enfin, Kia annonce le maintien de son plan produit avec les lancements programmés des Niro, Seltos et K5 au cours du second semestre. Elle annonce aussi que désormais tous ses véhicules seront assortis d'une assistance d'une durée équivalente à la garantie, c'est-à-dire jusqu'à 7 ans en fonction du modèle.



## Fiat Chrysler négocie un crédit de 6,3 milliards € garanti par l'Etat italien

Le constructeur automobile Fiat Chrysler (FCA) négocie un prêt bancaire de 6,3 milliards d'euros, garanti par l'Etat italien, pour l'aider à traverser la crise et soutenir au-delà l'ensemble de la filière automobile en Italie, où une partie de la classe politique réclame des contreparties à cette aide publique. «Des discussions ont été enta-

mées avec Intesa Sanpaolo, premier groupe bancaire italien, pour une facilité de crédit de trois ans», indique un communiqué du groupe. FCA Italie est également «en pourparlers avec le gouvernement pour obtenir une garantie de la Sace, l'agence italienne de crédit à l'exportation», explique le texte. L'objectif est de «financer

les activités de FCA en Italie et d'apporter un soutien supplémentaire à quelque 10.000 petites et moyennes entreprises de la chaîne d'approvisionnement automobile». «En vertu du décret sur les liquidités du gouvernement italien (adopté en avril pour soutenir l'économie face à la pandémie de coronavirus),

le montant total de ce crédit peut être équivalent à 25% du chiffre d'affaires consolidé des entités industrielles de FCA en Italie, soit jusqu'à 6,3 milliards d'euros», précise le constructeur italo-américain. Fiat Chrysler emploie en Italie près de 55.000 salariés dans ses 16 usines et 26 sites dédiés. Le groupe affirme travailler

avec 5.500 sous-traitants dans la péninsule, pour près de 200.000 emplois. Secteur clé de l'économie italienne, comptant pour 6,2% du PIB national, l'automobile a été touchée de plein fouet par l'épidémie de coronavirus, qui a fait plus de 31.000 morts dans la péninsule, pays le plus endeuillé en Europe.





## Entretien avec **Omar Sikkal**, directeur général de la filiale d'expertise technique d'ADM «500 millions DH injectés annuellement pour les grosses réparations»

**ALM : Comment peut-on définir les grosses réparations (GR)? En quoi consistent-elles et est-ce pour entretenir une chaussée mal construite à la base ? :**

**Omar Sikkal :** A l'instar des autres ouvrages de génie civil, la chaussée des autoroutes possède une durée de vie spécifique estimée dès la phase des études d'exécution entre 10 et 15 ans. Cette durée de vie étant relativement courte en comparaison aux autres ouvrages de l'autoroute (50 ans pour les ponts à titre d'exemple), la chaussée nécessite donc un entretien plus récurrent afin de conserver son bon fonctionnement. **Les travaux de grosses réparations ont donc pour objectif de renouveler périodiquement la durée de vie de la chaussée qui se dégrade naturellement sous l'effet de plusieurs facteurs** tels que le volume du trafic, l'agressivité des poids lourds, les conditions climatiques (notamment l'ensoleillement, les écarts thermiques et la pluviométrie), etc. L'adage «Vaut mieux prévenir que guérir» s'applique parfaitement au cas de l'entretien des chaussées. En effet, le processus de dégradation de l'état opérationnel (confort et sécurité de l'utilisateur) et de l'état structurel de la chaussée (capacité à porter le poids du trafic sans déformations ou fissurations excessives) s'amorce d'abord d'une manière lente durant les premières années de l'exploitation, puis s'accélère au fur et à mesure de son vieillissement. Tout retard dans l'entretien d'une chaussée coûtera ainsi, pour ADM, plusieurs fois le coût d'un entretien préventif (à temps). L'effet sur les usagers de l'autoroute est aussi important puisque le coût d'exploitation des véhicules (CEV) risque d'évoluer à la hausse en raison des dégradations de la couche



de surface des voies de circulation, tout comme les risques liés à la sécurité.

**Si on comprend bien, les GR sont presque un savoir-faire spécifique, quelle est l'approche développée par ADM et qui sont les partenaires qui vous accompagnent pour assurer la pérennité du savoir-faire au Maroc dans le domaine des GR ?**

Effectivement, **ADM a développé un savoir-faire spécifique dans le domaine des grosses réparations en conformité avec les standards internationaux en vigueur.** ADM dispose ainsi d'un programme intégré d'entretien de la chaussée de ses autoroutes. Il comprend deux programmes. Le premier concerne l'entretien courant, consistant en des réparations localisées (pontage des fissures, bouchage des nids-de-poule, etc.) dont le but est de maintenir provisoirement les propriétés opérationnelles de la chaussée en attendant l'entretien périodique. Le deuxième programme est relatif à l'entretien périodique. Ce dispositif porte sur des traitements généralisés (renforcement, réhabilitation, etc.). Le but étant de remettre en état les propriétés opéra-

tionnelles et structurelles de la chaussée. C'est ce qu'on appelle communément les grosses réparations (GR). ADM dispose de son propre outil d'«Asset Management» constitué d'un système d'information (géocodage, algorithmes de priorisation, optimisation budgétaire, etc.) qui est alimenté périodiquement par les mesures issues de plusieurs types d'appareils d'auscultation dont la technologie de laser-3D mise récemment sur le marché international. Bien évidemment, ce savoir-faire développé par ADM est le fruit de l'expérience développée par ses équipes spécialisées en partenariat avec des organismes nationaux (LPEE, CNER, etc.) et internationaux (Cerema, Ifstar, etc.). ADM pérennise et partage également son savoir-faire dans la gestion des projets d'infrastructures à travers sa filiale "ADM Projet" que ce soit au niveau du Maroc ou auprès de nos partenaires africains.

**Pouvez-vous nous donner une idée sur l'enveloppe budgétaire et le nombre de km concernés ?**

L'enveloppe budgétaire et le nombre de km réalisés annuellement sont le résultat d'un processus de priorisation et d'optimisation technico-financière et sont donc adaptés chaque année. L'ordre de grandeur de l'enveloppe budgétaire annuelle actuellement est d'environ 500 millions de dirhams et le nombre de km réalisés chaque année est d'environ 180 km. Bien sûr cette cadence est très élevée actuellement parce qu'on est au bout du cycle de vie de plusieurs tronçons parmi les plus anciens.

**Est-ce qu'il y a des tronçons plus sujets aux GR ou des régions ?**

La périodicité des grosses réparations est homogène entre les différents tron-

çons. C'est la consistance des travaux qui peut varier d'un tronçon à un autre puisqu'elle est adaptée à la nature des dégradations, à la nature géotechnique du sol support, à l'agressivité du trafic projeté, aux conditions climatiques locales ainsi qu'à la nature des matériaux de construction disponibles dans la région. Ces travaux varient donc d'un simple rechargement d'une couche d'enrobé à une purge de la chaussée existante, voire parfois à une remise à niveau de la plateforme supportant la chaussée afin de s'adapter à l'agressivité croissante du trafic, ou de s'affranchir des difficultés géotechniques rencontrées sur certains types de sols locaux. Cette variation dans la consistance des travaux impacte le délai de réalisation en fonction de la complexité de la solution retenue, ce qui peut générer cette impression que certains tronçons font objet de GR plus que d'autres.

**Une question qui revient souvent : pourquoi ces GR en pleine période de vacances particulièrement estivales ?**

**La qualité des travaux de chaussée est très sensible aux conditions climatiques (pluies, températures basses, vent, etc.) et ne peuvent malheureusement se dérouler exclusivement en hiver.** Ceci étant dit, ADM tient compte du confort de ses clients-usagers en adaptant ses plannings de façon à éviter les périodes de départs et de retours massifs liées aux vacances et aux fêtes nationales. De plus, certaines solutions nécessitent des interventions qui s'étalent sur plusieurs mois, ce qui impacte inévitablement les conditions de circulation malgré les efforts déployés dans ce sens. Mais il faut toujours garder en tête que la finalité est d'assurer un très haut niveau de service pour nos clients-usagers.



| Travaux de grosses réparations de la chaussée autoroutière



| Vue aérienne des Travaux de grosses réparations de l'autoroute Casablanca-Settat



| Travaux de grosses réparations de l'autoroute Casablanca-Settat



**ADM trafic, l'appli pour planifier votre voyage sur l'autoroute et bien Plus ...**

**ADM trafic**  
L'information trafic en temps réel



**الطرق السيارة بالمغرب  
Autoroutes du Maroc**

Télécharger l'appli sur



Le constat alarmant de la Fédération des ligues des droits des femmes

## Confinement : En deux mois, plus de 1000 actes de violence à l'égard des femmes

Siham Jdraoui

sjadraoui@aujourd'hui.ma

En temps de confinement dû à l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la propagation de la pandémie du Covid-19 au Royaume, les actes de violence à l'égard des femmes continuent à se multiplier dans les foyers au Maroc. C'est ce qui ressort du bilan publié par la Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF) qui donne l'état des lieux du phénomène pendant la période du 16 mars au 15 mai 2020. Dans les détails, «un total de plus de 1000 actes de violence contre les femmes a été enregistré durant l'intervalle du 16 mars au 15 mai 2020, annonce la FLDF. La violence psychologique représente le taux le plus élevé avec 49%, suivie de la violence économique avec 27,3%, la violence physique, dont le taux est de 16,5%, outre certains cas de violence sexuelle, de viol. Des cas d'expulsions du domicile conjugal ont également été relevés. Un appel d'urgence a été lancé afin d'intervenir pour fournir un service d'hébergement à ces femmes pour les empêcher de dormir dans la rue. Selon la même source, la violence conjugale sous toutes ses formes se positionne au premier rang des types de violence contre les femmes pendant



la période de quarantaine à 86,8%, suivie de la violence domestique à 7,6% et comprend les actes de violence contre les femmes par des membres de la famille.

### 998 services répartis entre écoute, conseils juridiques et soutien psychologique

Au cours de la même période, la Fédération a fourni 998 services qui ont été répartis entre l'écoute, conseils juridiques, soutien psychologique et orientation aux femmes. Une centaine d'interventions a également été recensée pour

donner et coopérer avec les différents acteurs des institutions (cellules de parrainage des femmes victimes de violences, aux niveaux régional et local, le ministère public, le ministère de la solidarité, la coopération nationale, afin de donner aux femmes certains services pour faciliter et accélérer leurs procédures. «Il ressort de l'analyse préliminaire de ces données que la violence à l'égard des femmes continue de s'accroître dans des conditions de quarantaine. Ses conséquences et ses effets sur la santé psychologique et physique des victimes ainsi que ses dimensions sociales sont

très difficiles et coûteuses, ce qui nécessite un renforcement supplémentaire des efforts et des mécanismes urgents et appropriés pour atténuer la violence à l'égard des femmes», relève la fédération.

### Ce que recommande la FLDF

La Fédération appelle en outre les départements compétents à prendre des mesures urgentes afin d'éviter toute aggravation des violences faites aux femmes et renforcer les mesures prises en la matière. Elle recommande de mettre en

place des mesures faciles pour permettre aux femmes de signaler la violence dans les pharmacies ou dans tout endroit sûr et accessible du quartier ou via des numéros gratuits. Adopter des mesures pour retirer automatiquement les victimes de violence des victimes par le ministère public et garder les femmes et leurs enfants à la maison conjugale. De plus, elle invite à assurer une plus grande continuité et améliorer la coordination entre les composantes de la chaîne de parrainage des femmes victimes de violence et les cellules locales et comités chargés en vertu de la loi 301/31 de lutter contre la violence à l'égard des femmes, de fournir des services et d'assurer la protection durant cette période difficile. Elle recommande également la création d'une cellule de vigilance au niveau des comités régionaux de lutte contre les violences faites aux femmes, assurer une meilleure coordination entre les secteurs spécialisés et avec les centres et sociétés en charge de la violence à l'égard des femmes et le développement de mécanismes spéciaux pour cela pendant la période de confinement.

## Une équipe de l'Université Mohammed V remporte la 2ème édition d'«Attijari City»

Une équipe d'élèves ingénieurs de l'École nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes (ENSIAS) relevant de l'Université Mohammed V de Rabat a remporté la 2ème édition de la compétition de Business Game «Attijari City». Organisée par le groupe Attijariwafa bank, le 11 mai, dans le cadre de ses partenariats développés avec les écoles supérieures marocaines, cette compétition a mis aux prises 30 étudiants issus de 5 écoles, notamment l'Ensiyas, l'Académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile (AIAC), l'École nationale de commerce



et de gestion d'El Jadida (ENCG), l'Université Mundiapolis de Casablanca et du double Master «Banque et Marchés Financiers Attijariwafa bank» de l'Université Hassan II de Casablanca et de l'Université de Cantabria, a indiqué l'Université Mohammed V dans un communiqué.

Dans cette compétition, les participants jouent le rôle de décideurs au sein d'une entreprise opérant dans le secteur du bâtiment et doivent ainsi la développer, en optant pour les meilleures stratégies financières d'optimisation des ressources et de maximisation de la rentabilité, tout en tenant compte de

la dimension écologique, l'objectif étant d'accompagner les étudiants-entrepreneurs en leur offrant une immersion progressive dans le monde de l'entreprise et de la finance.

«A cette occasion, le président de l'Université Mohammed V a l'immense plaisir d'adresser ses sincères félicitations à l'équipe d'étudiants ingénieurs représentant l'Ensiyas ayant remporté cette compétition», a noté le communiqué, ajoutant que cette réussite «témoigne non seulement du savoir et du savoir-faire de l'équipe, mais aussi de sa rigueur et de son esprit d'équipe».

C'est l'une des mesures prises en faveur de ses adhérents

# CIMR : Paiement anticipé des pensions de retraite du mois de mai

Leila Ouchagour

louchagour@aujourd'hui.ma

La Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites (CIMR) se mobilise dans cette période de crise en faveur de ses adhérents à travers une série de mesures. « Afin de passer la fête d'Aïd Al Fitr dans les meilleures conditions, la CIMR a décidé de régler par anticipation les pensions de retraite du mois de mai 2020 avant l'échéance habituelle et ce à partir du mercredi 20 mai », explique la Caisse dans un communiqué. A ce titre, elle invite ses allocataires à adresser leurs demandes d'information par mail à l'adresse [retraite@cimr.ma](mailto:retraite@cimr.ma) ou par téléphone au 05.22.42.48.88 et précise que les informations de paiement sont consultables sur le service en ligne CIMRDIALCOM et accessible à partir du site [www.cimr.ma](http://www.cimr.ma). Par ailleurs, suite à sa réunion du 12 mai 2020, son conseil d'administration a décidé de reporter le règlement des échéances et leur étalement. Dans ce sens, les adhérents dont le chiffre d'affaires (CA) trimestriel sur 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs de l'exercice 2020 baisse de plus de 25% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, peuvent reporter le paiement des contributions relatives à ces trimestres et l'étalement sur une période égale au double de la période de baisse, commençant le 4ème mois après la fin de cette période. « Le premier trimestre 2020 sera concerné par le report même si son CA n'a pas baissé de plus de 25% dans le cas où le CA du second aura baissé de plus de 50% », note la CIMR soulignant que la justification de la baisse du CA sera effectuée par la production d'une attestation du commissaire aux comptes ou



de l'expert-comptable de l'adhérent selon le modèle fourni par la CIMR. En guise de précision, si l'adhérent procède au règlement des échéances reportées sur une période inférieure ou égale à la moitié de la période d'étalement autorisée, il n'aura pas à supporter, à titre exceptionnel, les intérêts de retard prévus à l'article 7 du Règlement général de retraite. Par ailleurs, s'il effectue le règlement des échéances reportées sur une période supérieure à la moitié de la période d'étalement autorisée, il supportera sur toute cette période, à titre exceptionnel, un taux d'intérêt de retard réduit (de 5% l'an au lieu de 12%). Autres mesures : les adhérents dont le CA trimestriel sur 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs de l'exercice 2020 baisse de plus de 60% par rapport au même trimestre

**La justification de la baisse du CA sera faite par la production d'une attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de l'adhérent selon le modèle fourni par la CIMR.**

de l'exercice précédent peuvent demander la suspension de leur adhésion sur le ou les trimestres concernés. Ainsi, la justification de la baisse du CA sera faite par la production d'une attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de l'adhérent selon le modèle fourni par la CIMR. Ajoutons à cela que la suspension ne devient effective qu'après accord du conseil d'administration de la CIMR. « Les adhérents ayant bénéficié d'une suspension peuvent, s'ils le souhaitent, procéder à un rappel total ou partiel des contributions sur la période de suspension, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de retard réduit de 5%, si ce rappel est réglé avant le 31 décembre 2025 », souligne la CIMR.





## Saveurs de Miel

UN PARFUM QUI RÉVEILLE  
VOS SOUVENIRS

MOROCCAN NATURAL HONEY



- Analyse de pureté
- Parfum en bio brut sans pesticides vétérinaires
- Cire végétale naturelle rayée sans paraffine

- Engorgement minimal aux uniquement des herbes sauvages
- Traitement naturel des ossements aux huiles essentielles
- Mélangement en vrac par une texture délicate en bouche

+212 662 864 426

saveursmiel@gmail.com

www.facebook.com/saveursmiel

Saveurs\_de\_miel

En temps de Covid-19

# La santé plus que jamais au centre des intérêts de Microsoft

Salima Guisser  
sguisser@aujourd'hui.ma

Microsoft est au service de la santé. Son initiative 4Afrika illustre concrètement cette démarche via des partenariats stratégiques avec des prestataires de soins de santé de par l'Afrique et au-delà. Ainsi, la multinationale fournit un support technique et des conseils commerciaux pour aider ceux-ci à atteindre leurs objectifs. «Tous ces fournisseurs de soins de santé ont eu un impact significatif dans leur sphère d'influence, mais avec l'arrivée de la pandémie Covid-19, nous avons constaté une recrudescence de l'utilisation des plateformes et programmes existants de ces partenaires visant à fournir une réponse rapide et indispensable pour relever les défis actuels», explicite l'entreprise.



## Des données immédiates par cloud

Comme le précise Microsoft, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique sont déjà utilisés dans le domaine des soins de santé. Dans une situation en évolution rapide, ces outils peuvent considérablement aider à augmenter les temps de réponse et de préparation. Déjà, l'initiative 4Afrika s'est associée à BroadReach. Il était question de créer et de mettre en œuvre des solutions basées sur les données pour améliorer la gestion et la qualité des programmes de santé dans les régions mal desservies du monde. Dans ce sens, «Vantage», une plateforme cloud intégrée, fournit des analyses

puissantes qui aident les organisations de développement de santé et de services à la personne à identifier rapidement les risques et les opportunités. «Au cours de la crise de Covid-19, BroadReach a agi rapidement sur la transformation de ses plateformes existantes en utilisant ses services cloud, basés sur Azure, pour recueillir rapidement des données auprès de milliers d'agents de santé sur le terrain et les télécharger instantanément dans l'application Vantage, à partir de laquelle des analyses avancées étaient fournies aux dirigeants pour gérer et se préparer à l'impact de la pandémie», détaille Microsoft. Dans le domaine des soins de santé, des temps de réponse rapides sauvent des vies. Une

enquête sur l'état des installations a, selon la même source, été produite par BroadReach permettant au gouvernement de rediriger les bonnes ressources vers les hôpitaux et les installations prioritaires, et de disposer ainsi du bon équipement et des fournitures médicales. L'analyse prédictive peut être utilisée pour aider à prévoir et à suivre les points chauds des épidémies.

## Une solution de biométrie sans contact

Mieux encore, Microsoft a, avec son partenaire, Raphta, travaillé à développer des solutions logicielles et matérielles qui permettent, entre autres, d'utiliser la biométrie sans contact pour le contrôle d'accès aux installations. «Bien entendu, lors d'une

pandémie où le virus peut se transmettre via les surfaces, l'accès sans contact prend une plus grande importance. Raphta propose désormais sa solution de biométrie sans contact Shuri aux hôpitaux, cliniques et bâtiments pour le dépistage et le confinement thermique, limitant ainsi les contacts et la propagation des virus», enchaîne l'entreprise. Et ce n'est pas tout. En utilisant un logiciel de reconnaissance faciale et la technologie d'imagerie thermique, Raphta mène actuellement des projets pilotes au Netcare Gardens Hospital de Johannesburg, en Afrique du Sud et au Kenyatta Hospital de Nairobi, au Kenya.

## De la télémédecine pour détecter les patients aussi

En outre, la télémédecine est,

selon la même source, un autre domaine où la technologie permet un diagnostic plus sûr et limite les contacts inutiles entre les patients et les prestataires de soins de santé. A ce propos, Sehat Kahani, une start-up de e-santé soutenue par 4Afrika, utilise les plateformes de Microsoft pour fournir aux patients éloignés des centres de santé un accès à des médecins qualifiés via une plateforme de télémédecine, tandis que les services de cloud computing permettent une disponibilité immédiate des dossiers des patients même sur un appareil mobile. «Pendant la crise de Covid-19, Sehat Kahani utilise son application pour smartphone pour fournir des consultations virtuelles aux patients à travers le Pakistan», poursuit Microsoft. Sehat Kahani fournit également du contenu éducatif sur la pandémie et aide à diriger les patients vers les établissements de santé les plus appropriés si nécessaire. À l'aide de sa plateforme de télémédecine, Sehat Kahani a pu informer plus d'un million d'utilisateurs sur le virus et a effectué plus de 6.000 consultations en ligne. L'entreprise compte actuellement plus de 160 femmes médecins travaillant sans interruption pour aider les citoyens à traverser cette crise sanitaire. «Le défi évident en Afrique est de combler le fossé dans la dispensation des soins de santé et de fournir un accès égal pour tous», conclut la multinationale.

## Signé entre l'UNFPA et le ministère de la culture, de la jeunesse et des sports

# Un accord de partenariat en faveur de la jeunesse et de l'enfance

Le Fonds des Nations Unies pour la Population au Maroc et le ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ont signé à Rabat un plan de travail annuel au titre de l'exercice 2020. Cet accord vise le renforcement des programmes à destination de la jeunesse, de l'enfance et de la jeune fille, notamment dans les domaines de la protection et la sensibilisation sanitaire. «Ce partenariat

visé la promotion du débat public sur les questions de la santé et du bien-être des générations montantes, notamment à travers l'organisation d'un Youth Talkshow national», indique le communiqué du Fonds des Nations Unies pour la Population. Afin de renforcer la résilience sanitaire et hygiénique, la phase VII de l'opération Salama sera lancée selon, la même source, au profit

des pensionnaires des Centres de protection de l'enfance (CPE) et des jeunes filles bénéficiaires des foyers féminins, à travers la distribution de kits pour l'hygiène individuelle et de kits institutionnels d'urgence pour les CPE. L'UNFPA appuie 150 pays, dont le Maroc, dans la collecte des données démographiques à même de comprendre leurs tendances et de développer des politiques per-

mettant d'assurer un développement durable et inclusif. L'UNFPA est aussi l'agence de l'ONU en charge des questions de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et les soins de santé maternelle. Elle est aussi l'un des principaux organismes onusiens chargés de faire progresser l'égalité des sexes et de lutter contre la violence basée sur le genre.

Organisée par la Fondation Hassan II pour les MRE

# «Cœur Blanc» d'Abdelkhalek Belfquih : Une exposition virtuelle pour célébrer la paix

S.J

La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger organise l'exposition virtuelle intitulée «Cœur Blanc» de l'artiste peintre maroco-français Abdelkhalek Belfquih. Visible à partir du 21 mai sur la plateforme [www.e-taqafa.ma](http://www.e-taqafa.ma), cette exposition présente un fait pictural en formes et en couleurs pour une intention bien définie : transmettre un message de paix. «À partir de ma culture et de mon éducation, basée essentiellement sur les principes de l'amour, la tolérance et surtout la paix, je suis convaincu que la terre est humaine et que tous les humains doivent vivre en paix, malgré la vague obscurantiste qui nourrit la haine et le terrorisme», indique à ce sujet Abdelkhalek Belfquih. L'artiste livre une démarche multiple et sincère. A travers ses œuvres, il donne à découvrir un processus de création qu'il nomme Callipainting. Son approche artistique suit un cheminement entre la calligraphie, la peinture et la poésie. A propos de cette démarche, l'artiste indique que «The Callipainting» est une formule conjuguée au pluriel. Elle explique ses principes, ses convictions du droit à l'expression libre. «La poésie est la forme linguistique la plus expressive, elle occupe tous les espaces des objets de création, le sens des mots résume les sensations, la concentration est le fond spirituel, la contraction pousse... pousse à l'abstraction des formes et des couleurs, le tra-



vail est abouti par le jet d'une forme poétique calligraphiée», dit-il. Il faut dire que ses nombreux voyages à travers le monde ont façonné ses créations. «Tout jeune, la curiosité m'a conduit à marcher des dizaines de kilomètres en observant la nature.

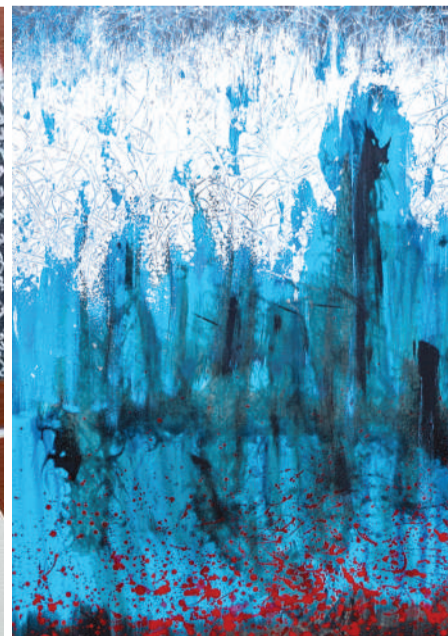
En traversant les mers et les océans, je suis resté ébahi par les cimes des hauteurs européennes, les lacs suisses, les places des artistes et les théâtres français, à Java, le mont Karakatau et l'art du Wayang Kulit, le Passar Seni, le parfum du clou de girofle qui envahit l'espace public... », se souvient-il. De plus, son contact avec les grands peintres, ses participations à des manifestations artistiques ont forgé sa personnalité. Tout jeune, il a découvert que près de chez lui, à Sidi Kacem, était né le premier artiste abstrait du monde arabe, Jilali Gharbaoui. À l'Institut Royal de Rabat, il a eu la chance d'apprendre les arts appliqués par

le formateur à l'école chérifienne du Palais Royal, Naji.

Sa formation d'animateur socioculturel et sa carrière pendant plus de vingt ans s'est faite sous la direction de l'un des artistes marocains pionniers : Issa Ikken. Jean-Bertrand Sire lui a permis l'ouverture vers de larges horizons, passant de la nature au produit matérialisé, allant vers la scénographie. Mais surtout l'exploration du sens entre la poésie du Hai Ku et la calligraphie. En France, il a découvert une dimension contemporaine de la calligraphie arabe chez l'artiste irakien Hassan Massoudy, ce qui a renforcé son attachement à ses racines. Estéban Castaner, critique et professeur d'histoire de l'art, l'a soutenu dans ses recherches universitaires autour de l'œuvre et du voyage d'Eugène Delacroix au Maroc. Ceci étant, son parcours s'est manifesté dans plusieurs expositions personnelles au Maroc et en France.

## Bio express

Abdelkhalek Belfquih est né en 1956 à Sidi Kacem, ex Petit-Jean, terre de Jilali Gharbaoui, un 26 avril, jour de naissance d'Eugène Delacroix, qui est passé par là en 1832. Le petit Abdelkhalek a trois ans, il apprend à écrire sur une tablette en bois, assis sur une natte en face d'un fqih à l'école coranique. Tout jeune, il apprend à observer la nature, dans ses formes et ses couleurs. Il apprend les techniques du théâtre, de la musique et de la peinture, il peint, monte sur scène et écrit des poèmes. En 1990, il bénéficie d'une formation en techniques d'animation en arts plastiques, par Jean Bertrand Sire et Marcel Violette – scénographe – sous la direction de Bernard Lallement, directeur de l'Institut de Marly-le-Roi, France. En 2002, l'université Via Domitia lui délivre le diplôme d'Artiste Médiateur Culturel. Et en 2006, le diplôme de Licence professionnelle en activités artistiques et culturelles et des études de l'histoire de l'art sous la direction du chercheur barcelonais Castaner Munoz Esteban. Il partage son savoir-faire avec les jeunes : à l'université de Perpignan, au Centre éducatif et professionnel du Roussillon, au Lycée Arago et dans les centres sociaux.



# Appels d'offres et annonces légales

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE, DE  
LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS  
DÉPARTEMENT DE LA  
PÊCHE MARITIME  
DÉLÉGATION DES  
PÊCHES MARITIMES  
DE SIDI IFNI.  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° N°01/DPM SIDI  
IFNI/BG/2020**

Le 15 Juin 2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique, au bureau du Délégué Des Pêches Maritimes Sidi Ifni, sis au port de Sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 01/DPM SIDI IFNI/BG/2020 ayant pour objet Gardiennage et surveillance des locaux administratifs du siège de la Délégation des Pêches Maritimes de Sidi Ifni et du Point de Débarquement Aménagé de Gourizim en lot unique.

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, les coopératives ou les unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs conformément aux dispositions de l'article 156 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il est modifié et complété par le décret n° 2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019) et de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011.13 du 30/10/2013, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Délégation Des Pêches Maritimes; sis à la même adresse citée ci-dessus.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics à l'adresse

suivante: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à: 5.000,00 Dirhams (Cinq milles dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Quatre Cent Seize Mille Cent Soixante Onze Dirhams et 52 Cts Toutes Taxes Comprises (416.171,52 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Délégué Des Pêches Maritimes précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

-----  
**OFFICE NATIONAL  
DE L'ELECTRICITE ET  
DE L'EAU POTABLE  
BRANCHE  
ELECTRICITE  
DIRECTION TRANS-  
PORT REGION CENTRE  
CASABLANCA**

**AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° TC1108959  
SÉANCE PUBLIQUE**

La Direction Transport Région Centre Casablanca de l'ONEE- Branche Electricité, sise à Casablanca lance le présent appel d'offres ouvert en un seul lot qui concerne: Refonte des canalisations en eau potable des postes 225/150/60kV TIZGUI et 225/60kV BENGUERIR.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à: 63 000,00 DH /TTC. Le cautionnement provisoire n'est pas prévu. Une visite des lieux est prévue le 11/06/2020 à 10h00mn.

- Lieu de la visite des lieux: Poste 225/150/60 KV TIZGUI et Poste 225/60 KV BENGURIR

- Personne représentant l'ONEE et qui sera habilitée à signer le PV de la visite des lieux: Mr. OUGIL HAMID - email: [ougil@onee.ma](mailto:ougil@onee.ma) Tél: 06.61.04.15.53

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse: <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse: <http://www.onee.ma> rubrique fournisseurs.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Transport Région Centre Casablanca [Bd Ahl Loughlam, BP 2590 Sidi Moumen - Casablanca], avant la date et heure de la séance

d'ouverture des plis.  
- soit déposés contre récépissé au Bureaux de dépôt des offres relevant du Service Approvisionnements et Gestion des Stocks - Direction Transport Région Centre Casablanca, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le 23/06/2020 à 09h00 (heure Marocaine) aux bureaux du Service Approvisionnements et Gestion des Stocks relevant de la Direction Transport Région Centre Casablanca [Bd Ahl Loughlam, BP 2590 Sidi Moumen - Casablanca- MAROC].

-----  
**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE, DE  
LA PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS  
DIRECTION  
RÉGIONALE DE  
L'AGRICULTURE  
DE LA RÉGION  
DE BÉNI MELLAL  
KHÉNIFRA**

**AVIS DE REPORT DE  
L'APPEL D'OFFRES  
N° 03/2020/DRABK**

Le Directeur Régional de l'Agriculture de la région de Béni Mellal-Khénifra porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres n° 03/2020 que la date d'ouverture des plis, prévue initialement pour le 28 mai 2020 à 11 heures, est reporté au deux juin 2020 (02/06/2020) à onze (11) heures.

-----  
**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE, DE  
LA PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX**

**ET FORÊTS  
DIRECTION  
RÉGIONALE DE  
L'AGRICULTURE  
DE LA RÉGION DE  
BÉNI MELLAL KHÉ-  
NIFRA  
AVIS DE REPORT DE  
L'APPEL D'OFFRES  
N° 04/2020/DRABK**

Le Directeur Régional de l'Agriculture de la région de Béni Mellal-Khénifra porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres n° 04/2020 que la date d'ouverture des plis, prévue initialement pour le 28 mai 2020 à 11 heures, est reporté au deux juin 2020 (02/06/2020) à douze (12) heures.

-----  
**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE POUR LA  
PROMOTION ET LE  
DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL DES PRÉ-  
FECTURES ET PRO-  
VINCES DU NORD DU  
ROYAUME**

**AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°DCT/SMART-  
SPACE-MDD/PTM/  
TNG/261-20  
(SEANCE PUBLIQUE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Tanger Métropole et en partenariat avec la Préfecture de Tanger-Assilah, Il sera procédé le Jeudi 18 Juin à 10h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à Angle Rue Sijilmassa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif, Tanger, à l'ouverture des plis relatifs au Équipement d'un Smartspace de la maison de développement durable, Préfecture de Tanger - Assilah Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

- Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)) ou du site [\[chéspublics.gov.ma\]\(http://chéspublics.gov.ma\).  
• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.](http://www.mar-</a></li>
</ul>
</div>
<div data-bbox=)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille dirhams (12 000,00 DHS)

L'estimation du coût des travaux est fixée à Sept cent cinquante-six mille dirhams toutes taxes comprises (756000,00 DHS TTC). Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact  
Tarik EL ADAK - Département marchés Tél.: +212.539.94.32.88/90 - Fax: +212.539.94.19.11 - E.mail: [t.eladak@apdn.ma](mailto:t.eladak@apdn.ma)

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

-----  
**ROYAUME DU MAROC**

**AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PRÉFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°DCT/TRAV-VOIRIE/LIAISON-IBNBA-TOUTA-TFZ/PTM/TNG/260-20 (SEANCE PUBLIQUE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Tanger Métropole et en partenariat avec le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et la Wilaya de la Région de Tanger-Tetouan- Al Hoceima, Il sera procédé le Mardi 16 Juin 2020 à 10h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à Angle Rue Sijlmassa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif, Tanger, à l'ouverture des plis relatifs aux:

Travaux de construction de la voie de raccordement de la nouvelle zone urbaine « Ibn Batouta » à Tanger - liaison vers la T.F.Z

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

- Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)) ou du site [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues en vigueur.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent cinquante mille dirhams (150 000,00 DHS).

L'estimation du coût des travaux est fixée à Dix millions quarante mille cent soixante dirhams toutes taxes comprises (10 040 160,00 DHS TTC).

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement

de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact

Tarik EL ADAK - Département marchés Tél.: +212.539. 94.32.88/90 - Fax: +212.539. 94.19.11 - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfctures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijlmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE - BRANCHE ELECTRICITE DIRECTION TRANS-PORT REGION CENTRE CASABLANCA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT-TC4109193**  
**SÉANCE PUBLIQUE**

La Direction Transport Région Centre Casablancade l'ONEE-Branche Electricité, sise à Casablancalance le présent appel d'offres, en deux lots séparés, qui concernent:

- Lot 1: fourniture des disjoncteurs 72,5KV et 245 kV.

- Lot 2: fourniture des sectionneurs avec MALT 72,5KV et 245 kV.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation des coûts des prestations s'élève à:

- Lot 1: 6 036 000,00 DH/TTC.

- Lot 2: 2 942 000,00 DH/TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à:

- Lot 1: 100 000,00 DH (cent mille dirhams) [ou son équivalent en devise librement convertible].

- Lot 2: 50 000,00 DH (cinquante mille dirhams) [ou son équivalent en devise librement convertible].

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse: <http://www.marchéspublics.gov.ma> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse: <http://www.one.ma>

rubrique fournisseurs. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction DAM: 65, Rue Othman Ben Affan 20000 Casablanca B.P. 13498 - MAROC avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 02 Juillet 2020 à 09h00 (heure marocaine) à la Direction DAM 65, Rue Othman Ben Affan 20000 Casablanca.

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de

**ROYAUME DU MAROC LE CHEF DE GOUVERNEMENT AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PRÉFECTURES ET**

**PROVINCES DU NORD DU ROYAUME**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT DCT/ACHEV MISE A NIVEAU CENTRES DARADRA & DAR AKOUBAA/ECLAIRAGE PUBLIC/CH/264-20 (SEANCE PUBLIQUE)**

Dans le cadre du Programme de Mise à niveau de 26 centres dans la Province de Chefchaouen, Il sera procédé le 11 Juin 2020 à 11h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis, Angle rue Sijlmassa et rue Abou Jarir, Quartier administratif - Tanger, à l'ouverture des plis relatifs aux:

Travaux d'achèvement de la mise à niveau des centres Dardara et Dar Akoubaa à la commune Dardara

-Lot Eclairage Public-Province de Chefchaouen

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

- Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)) ou du site [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues en vigueur.

Le cautionnement provisoire est fixé à: Vingt mille dirhams (20 000,00 DHS)

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de: Un million Sept mille Quatre cent Dirhams toutes taxes comprises (1007400,00 DHS TTC)

Les échantillons sont à déposer au plus tard le 10 Juin 2020 avant 16h30mn au siège de la province de Chefchaouen.

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de

l'Agence du Nord (02 avril 2012) et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact

Houda CHKILIT - Département marchés Tél.: +212.539. 94.32.88/90 - Fax: +212.539. 94.19.11 - E.mail: [h.chkilit@apdn.ma](mailto:h.chkilit@apdn.ma) - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfctures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijlmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

-----

**ROYAUME DU MAROC LE CHEF DE GOUVERNEMENT**  
**AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PRÉFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT DCT/TRAV CONST OA JEBHA/PDCCJ/CH/263-20 (SEANCE PUBLIQUE)**

Dans le cadre du Programme du développement des communes du cercle Jebha à la Province de Chefchaouen, Il sera procédé le 11 Juin 2020 à 10h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis, Angle rue Sijlmassa et rue Abou Jarir, Quartier administratif - Tanger, à l'ouverture des plis relatifs aux Travaux de construction d'un ouvrage d'art a la ville de Jebha -province de Chefchaouen

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

- Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)) ou du site [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues en vigueur.

Le cautionnement provisoire est fixé à: Dix mille dirhams (10 000,00 DHS)

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de: Deux millions Quarante cent Dirhams toutes taxes comprises (2 479 922,40 DHS TTC)

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de

l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.

• Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)) ou du site [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues en vigueur.

Le cautionnement provisoire est fixé à: Quarante-cinq mille DH (45000,00 Dh)

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de: Deux millions Quarante cent soixante-dix-neuf mille Neuf cent vingt-deux Dirhams et Quarante centimes toute

taxe comprise (2 479 922,40 Dhs TTC)

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de

l'Agence du Nord (02 avril 2012) et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact

Houda CHKILIT - Département marchés Tél.: +212.539. 94.32.88/90 - Fax: +212.539. 94.19.11 - E.mail: [h.chkilit@apdn.ma](mailto:h.chkilit@apdn.ma) - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfctures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijlmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quar-

tier Administratif CP 90020 Tanger

**ROYAUME DU MAROC  
OFFICE DE LA  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DE LA PROMOTION  
DU TRAVAIL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 95/2020**

Le 16 Juin 2020 à 10 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet L'Acquisition l'installation et la mise en service des équipements destinés à l'ISTA BENI MATHAR répartie en lot unique:

· Lot unique: Coupe et Couture

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma). Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail: [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille cinq cents Dirhams (2500.00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent soixante et onze mille cent vingt Dirhams (171 120,00DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des

concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent:

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC  
OFFICE DE LA  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DE LA PROMOTION  
DU TRAVAIL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 96/2020**

Le 16 Juin 2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet L'Acquisition de Pro-

duits de Soudure pour le Service Approvisionnement et Centrale d'achat de l'O.F.P.P.T. - Casablanca

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma). Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail: [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt-sept mille Dirhams (27000.00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million huit cent sept mille quatre-vingts DH (1807080,00DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent:

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmis par

voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE POUR LA  
PROMOTION ET LE  
DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL DES  
PRÉFECTURES ET  
PROVINCES DU NORD  
DU ROYAUME  
AVIS MODIFICATIF  
D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT  
DCT/TRAV CONST  
COLLEGE BNI MANSOUR/CH/257-20  
TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION  
D'UN COLLEGE A LA  
COMMUNE DE  
BNI MANSOUR  
PROVINCE DE CHEF-  
CHAOUEN  
(SEANCE PUBLIQUE)**

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE A LA COMMUNE DE BNI MANSOUR, PROVINCE DE CHEFCHAOUEN, dont la date d'ouverture des plis est prévue pour le 15 JUIN 2020 à 10h00 dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à l'Agence du Nord porte à la connaissance du public que l'article 7 du cahier de prescriptions spéciales a été modifié.

Le cautionnement provisoire est fixé à: Cent cinquante mille dirhams (150 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de: Huit millions Cinq cent quatre-vingt-dix mille Huit cent soixante-huit Dirhams et Quarante centimes toute

taxe comprise (8 599 868,40 Dhs TTC)

Le reste des conditions sont interchangeable.

Contact  
Houda CHKILIT -  
Département marchés Tél.: +212.539. 94.32.88/90 - Fax: +212.539. 94.19.11 - E.mail: [h.chkilit@apdn.ma](mailto:h.chkilit@apdn.ma) - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE POUR LA  
PROMOTION ET LE  
DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL DES  
PRÉFECTURES ET  
PROVINCES DU NORD  
DU ROYAUME  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°DCT/TRAVAUX-  
ZONE-ACTIVITES-  
ARTISANAT/LOT N°3/  
TNG/259-20  
(SEANCE PUBLIQUE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Tanger Métropole et en partenariat avec et la Chambre de l'Artisanat et la Wilaya de la Région de Tanger-Tetouan- Al Hoceima, Il sera procédé le Lundi 15 juin 2020 à 10h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à l'Agence du Nord, Angle Rue Sijilmassa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif, Tanger, à l'ouverture des plis relatifs aux:

Construction d'une zone d'activité artisanale, Tranche 3

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

· Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.  
· Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)) ou du site [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

· Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept cent cinquante mille dirhams (750 000,00 DHS).

L'estimation du coût des travaux est fixée à Quarante trois millions neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-sept DH et quarante centimes toutes taxes comprises (43 983 947,40 DHS TTC).

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

· soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;

· soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
· soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact  
Tarik EL ADAK -  
Département marchés Tél.: +212.539. 94.32.88/90 - Fax: +212.539. 94.19.11 - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

Pour toutes vos annonces légales et appels d'offres contactez-nous :

**ADRESSE : 20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 boulevard de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca -  
Tél. : 05 22 45 75 60-63 / Fax : 05 22 54 16 67 e-mail : [annonceslegales@aujourd'hui.ma](mailto:annonceslegales@aujourd'hui.ma)**